

N° 454

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 18 mai 2010

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2009**,*

Par M. Gérard MIQUEL,  
Rapporteur,  
Sénateur.

---

*(1) Cette commission mentionnée à l'article 103 bis du Règlement est composée de : M. Adrien Gouteyron, président ; M. Joël Bourdin, vice-président ; M. Gérard Miquel, rapporteur ; M. Simon Sutour, secrétaire ; MM. Claude Domeizel, Thierry Foucaud, Yann Gaillard, Jean-Jacques Jégou, Jean-Pierre Placade et François Trucy.*



## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	5
<b>PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2009</b> .....	10
<b>I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE DU SÉNAT</b> .....	11
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	13
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	13
1. <i>Les charges</i> .....	14
2. <i>Les produits</i> .....	16
<b>II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG</b> .....	16
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	17
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	17
1. <i>Les charges</i> .....	17
2. <i>Les produits</i> .....	18
<b>III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG</b> .....	19
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	20
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	20
1. <i>Les charges</i> .....	20
2. <i>Les produits</i> .....	21
<b>DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT</b> .....	23
<b>TROISIÈME PARTIE : LE BILAN</b> .....	25
<b>I. L'ACTIF</b> .....	25
<b>II. LE PASSIF</b> .....	26
<b>QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES</b> .....	27
<b>I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES - ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL</b> .....	27
<b>II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE - SÉNATEURS ET PERSONNEL</b> .....	32
<b>CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN</b> .....	40
<b>SIXIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT »</b> .....	41
<b>LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE</b> .....	54
<b>ANNEXE CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DES COMPTES AGRÉGÉS DU SÉNAT PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES</b> .....	55



Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, inscrite au premier alinéa de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et solennellement réaffirmée par deux décisions du Conseil constitutionnel<sup>1</sup>, la vérification des comptes du Sénat est confiée à une commission parlementaire, qui rend publiques ses conclusions depuis l'exercice 2002.

Cette commission spéciale, instituée par l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat, est nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques. Elle compte actuellement dix membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

Au cours des derniers exercices, le Sénat a entrepris, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), de faire évoluer ses procédures de contrôle budgétaire et comptable en modernisant son référentiel comptable et en recourant à une entité tierce pour l'examen de ses comptes.

Pour la deuxième fois en 2009, cette entité a mené un véritable audit contractuel des comptes du Sénat. Dans le même temps, la commission spéciale a vu ses missions évoluer et son rôle se renforcer.

### **1.- La mise en œuvre d'un nouveau référentiel comptable et l'adoption du nouveau règlement budgétaire et comptable**

Dans le cadre de la réserve n° 13 de son rapport portant sur la certification des comptes de l'État en 2006, la Cour des comptes avait observé que si les écritures comptables des assemblées parlementaires s'inspiraient étroitement du plan comptable général, elles ne pouvaient être intégrées dans celles de l'État qu'à la condition de se rapprocher des principes comptables adoptés par ce dernier.

---

<sup>1</sup> Décisions n°s 2001-448 DC du 25 juillet 2001 et 2001-456 du 27 décembre 2001.

Plusieurs échanges avec la Cour ont conduit à l'élaboration d'une méthodologie permettant au Sénat de s'inscrire dans ce processus de certification, qui supposait tout à la fois une réforme comptable et un examen des comptes propre à garantir à la Cour une assurance raisonnable sur leur qualité et leur exhaustivité.

Le Sénat a choisi, comme l'Assemblée nationale, de faire appel au Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, auquel une double mission a été confiée :

- assister le Sénat dans l'élaboration d'un nouveau référentiel comptable ;

- examiner les comptes du Sénat, en vue de donner à la Cour des comptes, dans le cadre de sa mission de certification des comptes de l'État, une assurance raisonnable de leur régularité, de leur sincérité et de leur fidélité.

Une convention signée le 14 mars 2007 avec le Conseil supérieur a défini les conditions d'exercice de cette double mission.

Le 27 novembre 2007, conformément à cette convention et aux engagements qu'il avait pris, le Bureau du Sénat a adopté un arrêté définissant le nouveau référentiel comptable de la Haute Assemblée, qui « *se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action et de son patrimoine* ».

Tel est notamment le cas des règles posées par le recueil des normes comptables de l'État, tant en ce qui concerne les immobilisations corporelles que les passifs liés aux engagements de retraite et aux avantages similaires. Ces normes ont notamment pour effet d'estimer le patrimoine historique à l'euro symbolique et d'inscrire les engagements de retraite en annexe au bilan. Dorénavant, le patrimoine du Sénat est en intégralité porté à son bilan, ce qui en améliore la sincérité et la lisibilité.

Le 13 mai 2008, le Bureau du Sénat a adopté un nouveau règlement budgétaire et comptable.

Ce règlement remplace le précédent, qui datait de 1972, et fonde le régime budgétaire et comptable du Sénat sur les principes définis par la loi organique relative aux lois de finances. Il réécrit la procédure de clôture et de contrôle des comptes pour tirer les conséquences du nouveau référentiel comptable du Sénat, notamment en renforçant la séparation de l'ordonnateur et du comptable, en répartissant mieux les compétences en ce qui concerne l'arrêté des comptes et en clarifiant les modalités de délivrance des quitus.

Ce nouveau règlement a commencé à être appliqué lors de l'examen des comptes de l'exercice 2007, pour être pleinement en vigueur depuis l'exercice 2008.

## **2.- Le contrôle des comptes du Sénat par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables**

Lors de l'exercice 2007, compte tenu de l'ampleur de la mission qui lui avait été confiée pour assister le Sénat dans l'élaboration d'un nouveau référentiel comptable, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables avait procédé à un examen dit « limité », selon les normes de la profession, des comptes du Sénat.

Depuis l'exercice 2008, assisté des cabinets Deloitte et Scacchi & associés, il procède à un véritable audit contractuel des comptes du Sénat et à la revue du contrôle interne.

Le 17 mai 2010, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables a transmis à la commission spéciale son rapport d'audit, daté du 12 mai 2010, aux termes duquel « *les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Sénat et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 établis conformément au référentiel comptable adopté* ».

Conformément aux dispositions du nouveau règlement budgétaire et comptable, la commission spéciale a transmis ces conclusions à la Cour des comptes, conclusions propres à offrir à cette dernière, comme l'avait souhaité son Premier président, une assurance raisonnable sur la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes du Sénat.

## **3.- Le renforcement du rôle de la commission spéciale, désormais chargée de l'évaluation interne**

- *Un calendrier de travail rénové*

L'adoption du nouveau règlement budgétaire et comptable, en 2008, a profondément rénové le calendrier de travail de la commission spéciale.

Les comptes de l'année sont clos dès la fin de l'exercice considéré, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'État, le Trésorier transmet à la direction générale des finances publiques les comptes du Sénat, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'État.

En application du nouveau règlement budgétaire et comptable, la commission spéciale se voit remettre deux documents :

– d'une part, le compte administratif établi par les Questeurs. A compter de sa transmission, la commission spéciale dispose de 10 semaines pour procéder, sur pièces et sur place, aux contrôles qu'elle juge utiles. Dans ce cadre, elle entend les Questeurs et leur adresse un questionnaire. Au terme de cet examen, la commission spéciale approuve les comptes et donne quitus aux Questeurs de leur gestion ;

– d'autre part, le compte de gestion du Trésorier. La commission spéciale transmet ce document à l'entité tierce désignée pour effectuer l'examen des comptes. Cette entité dispose d'un délai de 45 jours avant de transmettre ses conclusions à la commission spéciale, qui les transmet à son

tour à la Cour des comptes afin que cette dernière puisse disposer d'une assurance raisonnable sur la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes du Sénat. Sur la base des conclusions de l'examen mené par l'entité tierce, la commission spéciale donne quitus au Trésorier de la régularité du compte de gestion.

Les travaux de la commission spéciale donnent lieu à la publication d'un rapport qui reprend à la fois ses observations sur la gestion de l'exercice considéré, mais également les conclusions de l'examen des comptes par l'entité tierce, sans que celles-ci puissent être modifiées.

- *Des prérogatives élargies*

Le principe d'un renforcement du rôle de la commission spéciale a été approuvé par le Bureau du Sénat le 16 décembre 2008.

Les dispositions du Règlement du Sénat relatives au contrôle des comptes et au rôle de la commission spéciale ont ensuite été modifiées, le 2 juin 2009, dans le cadre de la réforme du règlement rendue nécessaire par la révision constitutionnelle intervenue en juillet 2008.

La commission spéciale a abandonné son nom de commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes du Sénat pour celui de commission chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Elle peut entreprendre des investigations sur toute question relative à la gestion du Sénat pour faire, éventuellement, des recommandations aux autorités de la Haute assemblée.

Dès 2009, la commission spéciale a fait usage de ces nouvelles prérogatives pour, d'une part, étudier l'adéquation des moyens du Sénat à ses missions, d'autre part, effectuer un contrôle « sur pièces et sur place » de la société de programme Public Sénat.

EXECUTION DU BUDGET DU SÉNAT (MISSION INSTITUTIONNELLE - JARDIN - MUSEE) EN 2009				
COMPTES		BUDGET	EXECUTION	SOLDE
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		900 000	825 210	74 790
Logiciels	205	900 000	825 210	74 790
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		13 364 362	11 406 428	1 957 934
Constructions	213	6 873 447	6 301 276	572 171
Installations techniques, matériels et outillage	215	4 112 000	3 571 761	540 239
Collections et oeuvres d'art	216	174 915	61 493	113 422
Autres immobilisations corporelles	218	2 204 000	1 471 899	732 101
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		14 264 362	12 231 638	2 032 724
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>14 264 362</b>	<b>12 231 638</b>	<b>2 032 724</b>
<b>60 ACHATS</b>		7 973 400	7 174 504	798 896
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	3 113 000	2 594 021	518 979
Achats non stockés de matières et fournitures	606	4 680 400	4 512 523	167 877
Achats de marchandises	607	180 000	67 960	112 040
<b>61 SERVICES EXTÉRIEURS</b>		18 029 340	15 300 736	2 728 604
Sous-traitance générale	611	2 512 500	2 539 537	-27 037
Redevance de crédit-bail	612	10 000	6 374	3 626
Locations	613	2 748 900	2 290 533	458 367
Charges locatives et de co-propriété	614	240 000	165 597	74 403
Entretien, réparations, restauration	615	10 340 000	8 518 760	1 821 240
assurances	616	315 500	292 230	23 270
Etudes et recherche	617	679 940	449 734	230 206
Divers	618	1 182 500	1 037 972	144 528
<b>62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>		21 279 366	17 745 503	3 533 863
Personnel extérieur	621	175 000	182 098	-7 098
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	1 882 186	1 850 623	31 563
Publicités, publications, relations publiques	623	3 480 900	1 969 703	1 511 197
Transport de biens et transport du personnel	624	200 000	360 287	-160 287
Déplacements, missions et réceptions	625	10 468 780	8 879 173	1 589 607
Frais postaux et de télécommunications	626	5 072 500	4 503 620	568 880
<b>63 IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>		1 639 200	1 514 090	125 110
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	958 300	950 095	8 205
Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635	375 900	340 406	35 494
Taxes diverses	637	305 000	223 589	81 411
<b>64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION</b>		178 395 600	188 424 722	(10 029 122)
Indemnités des Sénateurs	641	30 128 900	30 103 676	25 224
Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	108 527 600	117 007 136	-8 479 536
Traitement du personnel contractuel et temporaire	643	4 797 200	5 885 755	-1 088 555
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	644	9 873 000	9 915 646	-42 646
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	17 762 200	17 864 985	-102 785
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	1 268 700	1 570 993	-302 293
Autres charges sociales	647	1 904 500	1 824 811	79 689
Autres charges de personnel	648	88 700	38 899	49 801
Accessoires de pensions	649	4 044 800	4 212 822	-168 022
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		101 675 719	101 597 036	78 683
Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale	655	468 780	212 991	255 789
Aides au fonctionnement	658	98 970 139	99 351 775	-381 636
Autres subventions	659	2 236 800	2 032 271	204 529
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		2 457 000	37 141	2 419 859
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	2 000	8 251	-6 251
Autres charges exceptionnelles	678	2 455 000	28 890	2 426 110
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		331 449 625	331 793 733	(344 108)
<b>70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE</b>		(1 526 000)	(1 213 990)	(312 010)
Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	(243 000)	(247 564)	4 564
Prestations de services	706	(280 000)	(245 068)	-34 932
Cession à titre onéreux de marchandises	707	(91 000)	(97 984)	6 984
Produits des activités annexes	708	(912 000)	(623 374)	-288 626
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		(3 668 700)	(4 265 881)	597 181
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	(415 000)	(403 765)	-11 235
Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	755	-	-	0
Produits divers de gestion courante	758	(3 253 700)	(3 862 116)	608 416
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		(171 500)	(302 786)	131 286
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	-	(5 000)	5 000
Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	(125 000)	(22 900)	-102 100
Autres produits exceptionnels	778	(46 500)	(274 886)	228 386
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		-5 366 200	-5 782 657	416 457
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES-PRODUITS)</b>		<b>326 083 425</b>	<b>326 011 076</b>	<b>72 349</b>
<b>TOTAL BUDGET SOLDE</b>		<b>340 347 787</b>	<b>338 242 714</b>	<b>2 105 073</b>

## **PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2009**

La commission commune chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement des assemblées parlementaires, composée des Questeurs des deux assemblées et présidée par un Président de chambre à la Cour des comptes, conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, s'est réunie le 2 juillet 2008.

Elle a alors arrêté les crédits nécessaires au fonctionnement du Sénat et devant être inscrits dans la loi de finances pour 2009 à :

- 319 485 000 € pour le Sénat proprement dit ;
- 12 135 000 € pour le Jardin du Luxembourg ;
- 628 000 € pour le Musée du Luxembourg ;

soit un montant total de 332 248 000 €, en hausse de 1,39 % par rapport à 2008.

La commission a également arrêté à 15 635 000 € la subvention allouée à la société de programme « Public-Sénat », qui constitue l'une des deux sociétés de programme de la Chaîne parlementaire.

Ces crédits sont retracés dans le rapport relatif aux budgets 2009 des assemblées parlementaires, annexé au projet de loi de finances pour 2009. Ils figurent au sein de deux dotations<sup>1</sup> dans la mission « Pouvoirs publics ».

A l'initiative du Président et des Questeurs du Sénat, la dotation du Sénat a toutefois été minorée de 4 554 000 € lors de l'examen de ce texte en première lecture, pour ramener son taux de progression à 0 %.

L'ensemble des crédits votés, soit au total 327 694 000 € - hors Chaîne parlementaire -, ont été ouverts par le décret n° 2008-1538 du 30 décembre 2008 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009.

A cette dotation de l'État, le Sénat a décidé d'adjoindre 8 418 000 € de prélèvement sur ses ressources propres, afin de financer les travaux lourds de rénovation et d'aménagement.

Le budget prévisionnel dont il a pu disposer, hors Chaîne parlementaire, s'est ainsi élevé à 336 112 000 €, comme en 2008.

Le tableau ci-après récapitule ces différents montants (la minoration de 4 554 000 € de la dotation du Sénat a été répercutée à hauteur, respectivement, de 4 404 000 € sur les crédits de la mission institutionnelle et de 150 000 € sur ceux du Musée du Luxembourg).

---

<sup>1</sup> *Le Sénat et la Chaîne parlementaire font l'objet de deux dotations distinctes.*

BUDGET PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

*en euros*

Budgets	Dotation initiale	Loi de finances rectificative	Total Dotation de l'État	Prélèvement prévisionnel sur ressources propres	Total Budget
SÉNAT	315 081 000	-	315 081 000	8 418.000	323 499 000
JARDIN	12 135 000	-	12 135 000	-	12 135 000
MUSÉE	478 000	-	478 000	-	478 000
<b>TOTAL</b>	<b>327 694 000</b>	-	<b>327 694 000</b>	<b>8 418 000</b>	<b>336 112 000</b>

A ces crédits annuels se sont ajoutés les reports des crédits ouverts sur des opérations pluriannuelles en cours et non consommés en 2008, à hauteur de 4 235 787 €, soit un crédit disponible total de 340 347 787 €.

Les dépenses nettes de produits divers se sont élevées à 338 242 714 €.

En conséquence, l'excédent budgétaire a atteint 2 105 073,24 € et le prélèvement définitif sur les ressources propres s'est finalement établi à 10 548 713,71 €.

En 2008, l'excédent obtenu sans consommation de l'intégralité de la dotation versée par l'Etat avait conduit à restituer 5,4 millions d'euros à ce dernier.

## **I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE DU SÉNAT**

Le budget consacré à la mission institutionnelle du Sénat a été arrêté à 323 499 000 €, son financement étant assuré par la dotation de l'Etat, à hauteur de 315 081 000 €, et par un prélèvement prévisionnel sur ressources propres de 8 418 000 €. S'y sont ajoutés 4 115 643 € de reports de crédits ouverts au titre des opérations pluriannuelles n'ayant pas été consommés en 2008, soit un budget initial total de 327 614 643 €.

Les dépenses réellement constatées, nettes des produits divers, se sont élevées à 325 968 185 €, conduisant à un excédent budgétaire de 1 646 458 €.

Ce faible excédent, obtenu pour la première fois depuis longtemps par un prélèvement significatif sur les ressources propres, s'explique par plusieurs facteurs – le niveau inédit de l'activité parlementaire, l'augmentation très forte des dépenses d'investissement, l'impact de la revalorisation du point de la fonction publique – qui ont eu des répercussions sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget.

SÉNAT MISSION INSTITUTIONNELLE - 2009				
Compte		BUDGET	EXECUTION	SOLDE
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>900 000</b>	<b>825 210</b>	<b>74 790</b>
Logiciels	205	900 000	825 210	74 790 €
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>12 428 362</b>	<b>10 450 903</b>	<b>1 977 459</b>
Constructions	213	6 029 447	5 399 318	630 129 €
Installations techniques, matériels et outillage	215	4 087 000	3 557 094	529 907 €
Collections et œuvres d'art	216	174 915	61 493	113 422 €
Autres immobilisations corporelles	218	2 137 000	1 432 999	704 001 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 328 362</b>	<b>11 276 113</b>	<b>2 052 249 €</b>
<b>60 ACHATS</b>		<b>7 103 000</b>	<b>6 354 815</b>	<b>748 185</b>
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	3 016 000	2 446 671	569 329 €
Achats non stockés de matières et fournitures	606	3 932 000	3 859 810	72 190 €
Achats de marchandises	607	155 000	48 333	106 667 €
<b>61 SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>16 734 440</b>	<b>14 293 050</b>	<b>2 441 390</b>
Sous-traitance générale	611	2 302 500	2 330 894	-28 394 €
Redevance de crédit-bail	612	10 000	6 374	3 626 €
Locations	613	2 733 900	2 284 305	449 595 €
Charges locatives et de co-propriété	614	240 000	165 597	74 403 €
Entretien, réparations, restauration	615	9 295 000	7 749 483	1 545 517 €
assurances	616	315 500	292 230	23 270 €
Etudes et recherche	617	678 940	449 734	229 206 €
Divers	618	1 158 600	1 014 433	144 167 €
<b>62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>20 412 322</b>	<b>17 454 808</b>	<b>2 957 514</b>
Personnel extérieur	621	175 000	182 098	-7 098 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	1 748 042	1 656 775	91 267 €
Publicités, publications, relations publiques	623	2 911 900	1 920 063	991 837 €
Transport de biens et transport du personnel	624	200 000	360 287	-160 287 €
Déplacements, missions et réceptions	625	10 317 380	8 844 885	1 472 495 €
Frais postaux et de télécommunications	626	5 060 000	4 490 700	569 300 €
<b>63 IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>		<b>1 565 000</b>	<b>1 444 385</b>	<b>120 615</b>
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	884 100	880 390	3 710 €
Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635	375 900	340 406	35 494 €
Taxes diverses	637	305 000	223 589	81 411 €
<b>64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION</b>		<b>169 047 000</b>	<b>179 194 768</b>	<b>(10 147 768)</b>
Indemnités des Sénateurs	641	30 128 900	30 103 676	25 224 €
Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	100 998 700	109 631 654	-8 632 954 €
Traitement du personnel contractuel et temporaire	643	4 687 300	5 787 178	-1 099 878 €
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	644	9 873 000	9 915 646	-42 646 €
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	16 407 000	16 492 939	-85 939 €
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	1 229 000	1 537 903	-308 903 €
Autres charges sociales	647	1 847 500	1 771 573	75 927 €
Autres charges de personnel	648	83 700	38 899	44 801 €
Accessoires de pensions	649	3 791 900	3 915 302	-123 402 €
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>101 675 719</b>	<b>101 597 036</b>	<b>78 683</b>
Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale	655	468 780	212 991	255 789 €
Aides au fonctionnement	658	98 970 139	99 351 775	-381 636 €
Autres subventions	659	2 236 800	2 032 271	204 529 €
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>2 457 000</b>	<b>37 141</b>	<b>2 419 859</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	2 000	8 251	-6 251 €
Autres charges exceptionnelles	678	2 455 000	28 890	2 426 110 €
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>318 994 481</b>	<b>320 376 003</b>	<b>- 1 381 522 €</b>
<b>70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE</b>		<b>(894 000)</b>	<b>(1 187 411)</b>	<b>293 411</b>
Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	(238 000)	(247 564)	9 564 €
Prestations de services	706	(280 000)	(245 068)	-34 932 €
Cession à titre onéreux de marchandises	707	(91 000)	(97 984)	6 984 €
Produits des activités annexes	708	(285 000)	(596 795)	311 795 €
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>(3 642 700)</b>	<b>(4 193 734)</b>	<b>551 034</b>
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	(415 000)	(403 765)	-11 235 €
Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	755	-	-	- €
Produits divers de gestion courante	758	(3 227 700)	(3 789 969)	562 269 €
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>(171 500)</b>	<b>(302 786)</b>	<b>131 286</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	-	(5 000)	5 000 €
Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	(125 000)	(22 900)	-102 100 €
Autres produits exceptionnels	778	(46 500)	(274 886)	228 386 €
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-4 708 200</b>	<b>-5 683 931</b>	<b>975 731 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES-PRODUITS)</b>		<b>314 286 281</b>	<b>314 692 072</b>	<b>-405 791</b>
<b>TOTAL BUDGET SOLDE</b>		<b>327 614 643</b>	<b>325 968 185</b>	<b>1 646 458 €</b>

## **A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le total des dépenses d'investissements s'est élevé à 11 276 113 €, pour 13 328 362 € de crédits ouverts, soit un taux d'exécution de 84,60 %.

Ces dépenses se répartissent entre cinq postes :

– les **dépenses de logiciels**. Leur montant s'est élevé à 825 210 €, soit un taux d'exécution de 91,69 % qui s'explique par la concomitance, en 2009, de projets informatiques particulièrement lourds, notamment le début de la migration vers la nouvelle version de SIRPAS, la refonte du site Internet du Sénat et l'informatisation de l'encaissement des restaurants ;

– les **dépenses de constructions**. Leur montant s'est élevé à 5 399 318 €, soit un taux d'exécution de 89,5 % bien supérieur à ceux observés en 2008 (34,12 %) et 2007 (12,24 %), qui s'explique par le démarrage des travaux de transformation en bureaux de l'immeuble du 75, rue Bonaparte, la restauration des façades de la cour de jonction du Palais du Luxembourg ou encore la rénovation du parc des ascenseurs ;

– les **installations techniques, matériels et outillages**. 3 557 094 € ont été dépensés, soit un taux d'exécution de 87,03 %, notamment pour des travaux de rénovation des systèmes de sécurité incendie et de sûreté intrusion, d'amélioration des réseaux informatique et téléphonique, de remplacement de l'autocommutateur principal ;

– les dépenses au titre des **collections et œuvres d'art**. Leur montant s'est élevé à 61 493 €, soit un taux d'exécution de 35,16 % ;

– les **autres immobilisations corporelles**, qui regroupent notamment les achats de mobilier, de matériels informatiques ou audiovisuels et les dépenses du garage. 1 432 999 € ont été dépensés, soit un taux d'exécution de 67,06 %, principalement pour l'équipement audiovisuel de salles de commissions et la transformation de la salle Médicis.

Au total, les dépenses d'investissement ont presque doublé par rapport à 2008.

## **B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

318 994 481 € de crédits ont été ouverts au titre de la section de fonctionnement, dont 198 281 € de reports de crédits ouverts pour des opérations pluriannuelles.

4 708 200 € de produits étaient initialement prévus.

Le total des dépenses de fonctionnement, nettes des produits, s'est finalement élevé à 314 692 072 €, soit un taux d'exécution de 100,13 %.

## 1. Les charges

Par rapport à la prévision établie à 318 994 481 €, les charges de fonctionnement ont atteint 320 376 003 €, soit un taux d'exécution de 100,43 %.

Ces charges se caractérisent par la part prépondérante – soit 87,51 % – des dépenses de rémunération et assimilées, qu'il s'agisse des indemnités parlementaires ou des traitements des personnels figurant au compte 64, des salaires des assistants et indemnités diverses favorisant l'accomplissement du mandat parlementaire, imputés sur le compte 65, ou des dépenses figurant sur les comptes 621 « *personnel extérieur* » et 622 « *rémunération d'intermédiaires et honoraires* ».

Par ordre décroissant de leur importance, les différents comptes sont commentés ci-après.

Le compte 64 relatif « *aux indemnités, traitements et accessoires de pensions* » concentre à lui seul, avec 179 194 768 €, 55,9 % des charges de fonctionnement. Celles-ci se répartissent pour l'essentiel entre :

– les indemnités des Sénateurs et les charges sociales auxquelles elles sont assujetties, d'un montant total de 40 019 321,38 €, soit 12,5 % des charges de fonctionnement ;

– les traitements des personnels titulaires et stagiaires et les charges sociales auxquelles ils sont assujettis, d'un montant total de 126 124 593,04 €, soit 39,4 % des charges de fonctionnement ;

– les traitements des personnels contractuels et temporaires et les charges sociales auxquelles ils sont assujettis, d'un montant total de 7 325 080,58 €, soit 2,3 % des charges de fonctionnement.

Le reliquat comprend notamment les dépenses pour les formations mises en œuvre, *in situ*, à destination des personnels et la subvention au comité des œuvres sociales du Sénat.

Le compte 65 « *autres charges de gestion courante* » constitue le deuxième poste de dépenses avec 101 597 036 €, soit 31,7 % des charges de fonctionnement.

Les dépenses relatives à l'accomplissement du mandat, d'un montant de 99 351 774,98 €, en constituent la quasi-totalité. Ces dépenses sont elles-mêmes ventilées en divers postes d'importance variable, qu'il s'agisse, en particulier, de la subvention à l'Association pour la gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS) dont la dépense s'est établie à 60 118 424,93 €, ou de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM), dont le montant global s'est élevé à 28 737 044,90 €.

Le reliquat du compte 65 concerne, tout d'abord, les autres subventions (compte 659) réparties entre les différents prestataires et assimilés du Sénat comme les exploitants du restaurant, du bureau de tabac et du salon

de coiffure, et entre les organismes à vocation internationale (Délégation française aux Assemblées européennes, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union interparlementaire et Assemblée parlementaire de la Francophonie). Leur montant total s'est élevé à 2 032 270,82 €.

Par ailleurs, le compte 65 a financé, à hauteur de 212 990,53 €, la participation du Sénat au financement des Offices parlementaires : 144 261,58 € pour l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et le reliquat pour l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé, l'Office parlementaire d'évaluation de la législation n'ayant consommé aucun crédit. Ces deux dernières structures ont été supprimées par la loi n° 2009-689 du 15 juin 2009 tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et à compléter le code de justice administrative.

Les dépenses des comptes 61 « *services extérieurs* » et 62 « *autres services extérieurs* » s'avèrent d'importance comparable, atteignant respectivement des montants de 14 293 050 €, soit 4,4 % du total des charges de fonctionnement, et 17 454 808 €, soit 5,4 % de ce total. Ces deux comptes présentent néanmoins des caractéristiques différentes.

Le compte 61 « *services extérieurs* » se caractérise ainsi par la prépondérance, avec 7 749 482,90 € soit 54,2 % de la dépense, du compte 615 « *entretien, réparations, restauration* » sur lequel sont imputés les principales opérations d'entretien du Palais et de ses dépendances ainsi que les contrats de maintenance pour l'ensemble des services, y compris en matière informatique, audiovisuelle et pour les photocopieurs. Les dépenses engagées sur ce compte ont augmenté de 9,1 % par rapport à 2008, cette évolution s'expliquant par le niveau plus élevé de travaux d'entretien.

Sur le reliquat sont financées la sous-traitance générale (nettoyage des locaux hors du Palais, enregistrements audiovisuels dans l'hémicycle, collecte des objets réformés et des vieux papiers), pour un peu plus de 2,3 millions d'euros, les locations diverses (photocopieurs, atelier de reprographie, fontaines à eau, mais aussi locaux), pour 2,28 millions d'euros, les charges de copropriété et les primes d'assurance. Par ailleurs, il inclut les dépenses d'études et de recherches, les abonnements aux bases de données informatiques, les archives audiovisuelles ainsi que les versements aux organismes de formation extérieurs.

Le compte 62 « *autres services extérieurs* » se répartit entre trois postes principaux : les « *déplacements, missions et réceptions* » pour 50,7 % du total, les « *frais postaux et de télécommunication* » pour 25,7 % et le compte « *publicités, publications et relations publiques* » pour 11 %. Le reliquat concerne le recours à des sociétés d'intérim, les rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires (jurys de concours, avocats ou bureaux d'études), les transports de biens et le rapatriement du personnel les soirs de séance publique.

Les trois derniers types de comptes ne représentent que 2,4 % des charges de fonctionnement :

– le plus important, totalisant 6 354 815 €, est le compte 60 « *achats* » qui se répartit essentiellement entre les postes « *achats de matériel, équipements et travaux* », pour 2 446 670,71 €, et « *achats non stockés de matières et fournitures* », correspondant au coût des fluides, des produits d'entretien et des fournitures administratives, à hauteur de 3 859 810,45 € ;

– les comptes 63 « *impôts, taxes et versements assimilés* » et 67 « *charges exceptionnelles* » représentent ensemble 0,5 % du total des charges de fonctionnement.

## **2. Les produits**

Les produits se sont établis à 5 683 931 €, soit un niveau comparable à celui des années précédentes.

Les redevances de gestion des Caisses des retraites et des caisses de sécurité sociale en représentent plus de 63 %, soit 3 595 289 €.

Les revenus de plusieurs immeubles qui ne sont pas affectés aux activités du Sénat (locaux loués à la Poste au 20, rue de Tournon par exemple) se sont élevés à 403 765,02 €.

## **II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG**

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Jardin du Luxembourg sont distingués de ceux du Sénat proprement dit. Auparavant inscrits à l'article 10 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Pour l'exercice 2009, le budget initial avait été fixé à 12 135 000 €, entièrement financé par la dotation de l'Etat, à laquelle se sont ajoutés 120 144 € au titre du report des crédits pluriannuels, soit un total de 12 255 144 €.

12 004 726 € ont finalement été consommés, soit un taux d'exécution de 97,96 % et un léger excédent de 250 418 €, ce qui a permis d'éviter tout prélèvement sur ressources propres.

La section de fonctionnement regroupe 92 % des crédits consommés, la section d'investissement 8 %.

### **A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 955 525 €, pour un budget initial de 733 000 €, soit un taux d'exécution de 130,36 %.

Ce dépassement, constaté au compte 213 « constructions », s'explique par l'anticipation de l'achèvement des travaux de construction d'une serre de production horticole à Longpont-sur-Orge, initialement prévu en 2010.

Les crédits inscrits au compte 213 ont par ailleurs financé l'aménagement d'un nouveau poste de surveillants du Jardin, opération initialement prévue en 2007.

La réfection de l'étanchéité des terrasses du pavillon Davioud, prévue au budget 2009, a quant à elle été reportée.

### **B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses nettes de fonctionnement se sont établies à 11 049 201 € pour un budget initial de 11 522 144 €. Les charges sont restées en deçà des prévisions, tandis que les produits les ont dépassées.

#### **1. Les charges**

Les charges de fonctionnement se sont ainsi élevées à 11 121 348 €, pour un crédit de 11 548 144 €, soit un taux d'exécution de 96,30 %.

Leur structure a été la suivante :

<b>Numéros de compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Pourcentage</b>
60	Achats	7 %
61	Services extérieurs	8,7 %
62	Autres services extérieurs	0,7 %
63	Impôts, taxes et versements assimilés	0,6 %
64	Indemnités, traitements et accessoires de pensions	83 %
Total		100 %

Outre les dépenses de rémunérations, les postes véritablement significatifs sont :

– les « services extérieurs », d'un montant global de 959 703 €, qui correspondent aux dépenses d'entretien et de réparation (réfection des allées en sol stabilisé du Jardin, réfection partielle de la couverture de l'Orangerie Auguste Comte...) et au contrat d'enlèvement des déchets du Jardin ;

– les « achats », d'un montant global de 784 409 €, qui correspondent aux consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et de carburant, ainsi qu'aux achats de matières et fournitures horticoles.

## 2. Les produits

Les produits hors dotation ont atteint 72 147 €, contre une prévision de 26 000 €.

Il s'agit des redevances des différents concessionnaires du Jardin, dont les contrats sont systématiquement révisés à l'occasion de leur renouvellement.

JARDIN - 2009				
Compte		BUDGET	EXECUTION	SOLDE
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		733 000	955 525	(222 525)
Constructions	<b>213</b>	669 000	901 958	-232 958 €
Autres immobilisations corporelles	<b>218</b>	64 000	38 900	25 100 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>733 000</b>	<b>955 525 -</b>	<b>222 525 €</b>
<b>60 ACHATS</b>		<b>815 400</b>	<b>784 409</b>	<b>30 991</b>
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	<b>605</b>	77 000	142 089	-65 089 €
Achats non stockés de matières et fournitures	<b>606</b>	713 400	622 694	90 706 €
Achats de marchandises	<b>607</b>	25 000	19 626	5 374 €
<b>61 SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>1 169 900</b>	<b>959 703</b>	<b>210 197</b>
Sous-traitance générale	<b>611</b>	210 000	208 642	1 358 €
Locations	<b>613</b>	10 000	3 588	6 412 €
Entretien, réparations, restauration	<b>615</b>	925 000	723 934	201 066 €
Etudes et recherche	<b>617</b>	1 000	-	1 000 €
Divers	<b>618</b>	23 900	23 539	361 €
<b>62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>		<b>140 044</b>	<b>77 577</b>	<b>62 467</b>
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	<b>622</b>	77 144	39 960	37 184 €
Publicités, publications, relations publiques	<b>623</b>	36 000	11 214	24 786 €
Déplacements, missions et réceptions	<b>625</b>	14 400	13 483	917 €
Frais postaux et de télécommunications	<b>626</b>	12 500	12 920	-420 €
<b>63 IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>		<b>74 200</b>	<b>69 705</b>	<b>4 495</b>
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	<b>633</b>	74 200	69 705	4 495 €
<b>64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION</b>		<b>9 348 600</b>	<b>9 229 954</b>	<b>118 646</b>
Traitement du personnel titulaire et stagiaire	<b>642</b>	7 528 900	7 375 482	153 418 €
Traitement du personnel contractuel et temporaire	<b>643</b>	109 900	98 577	11 323 €
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	<b>645</b>	1 355 200	1 372 046	-16 846 €
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	<b>646</b>	39 700	33 090	6 610 €
Autres charges sociales	<b>647</b>	57 000	53 238	3 762 €
Autres charges de personnel	<b>648</b>	5 000	-	5 000 €
Accessoires de pensions	<b>649</b>	252 900	297 520	-44 620 €
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 548 144</b>	<b>11 121 348</b>	<b>426 796 €</b>
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		<b>(26 000)</b>	<b>(72 147)</b>	<b>46 147</b>
Produits divers de gestion courante	<b>758</b>	(26 000)	(72 147)	46 147 €
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-26 000</b>	<b>-72 147</b>	<b>46 147 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES-PRODUITS)</b>		<b>11 522 144</b>	<b>11 049 201</b>	<b>472 943</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>12 255 144</b>	<b>12 004 726</b>	
<b>SOLDE</b>				<b>250 418 €</b>

### III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

L'histoire du Musée du Luxembourg, premier musée ouvert au public en 1750, est intimement liée à celles du Palais du Luxembourg et du Sénat qui décida la construction du bâtiment actuel en 1884, y accueillit des expositions d'art moderne jusqu'en 1939, avant de le laisser quelques années en sommeil, puis de reprendre la responsabilité de la programmation des expositions en 2000 et de redevenir affectataire du bâtiment en 2003<sup>1</sup>.

Pour garantir un rayonnement et un niveau d'excellence dans la production et l'organisation des expositions, le Sénat a réalisé d'importants travaux de rénovation du Musée et choisi de faire appel à des professionnels de ce secteur, sélectionnés après publicité et mise en concurrence et placés sous son contrôle.

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Musée du Luxembourg sont, comme ceux relatifs au Jardin du Luxembourg distingués de ceux du Sénat proprement dit. Auparavant inscrits à l'article 20 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Compte tenu des excédents récurrents constatés dans l'exécution du budget du Musée du Luxembourg depuis l'achèvement des gros travaux de rénovation du bâtiment, ce budget a été substantiellement diminué au cours des dernières années, passant de 1 216 000 € en 2007 à 810 000 € en 2008 puis 478 000 € en 2009.

Les dépenses nettes des produits se sont finalement élevées à 269 802 €, soit un taux d'exécution de 56,44 % qui résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, parmi lesquels l'absence d'investissement et la diminution des soirées privées organisées par le Sénat.

A la suite d'un audit externe commandé à la fin de l'année 2008 et réalisé au premier semestre 2009, le Bureau du Sénat a décidé de résilier, à compter du 1<sup>er</sup> février 2010, l'autorisation d'occupation temporaire du Musée du Luxembourg accordée à la société SVO Musée du Luxembourg pour la période 2009-2011, afin de conduire rapidement une politique culturelle plus active dans un cadre juridique clarifié et sécurisé, celui de la délégation de service public.

En 2010, l'activité du Musée du Luxembourg est suspendue dans l'attente de la désignation du titulaire de la future délégation de service public qui interviendra à l'issue d'une procédure de mise en concurrence actuellement en cours. Ainsi seront redéfinies, sur des bases plus satisfaisantes, les conditions d'exploitation du Musée.

---

<sup>1</sup> Article 60 de la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

MUSÉE DU LUXEMBOURG - 2009				
Compte		BUDGET	EXECUTION	SOLDE
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		203 000	-	203 000
Constructions	<b>213</b>	175 000	-	175 000 €
Installations techniques, matériels et outillage	<b>215</b>	25 000	-	25 000 €
Autres immobilisations corporelles	<b>218</b>	3 000	-	3 000 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>203 000</b>	<b>0</b>	<b>203 000 €</b>
<b>60 ACHATS</b>		55 000	35 280	19 720
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	<b>605</b>	20 000	5 262	14 738 €
Achats non stockés de matières et fournitures	<b>606</b>	35 000	30 019	4 981 €
<b>61 SERVICES EXTÉRIEURS</b>		125 000	47 984	77 016
Locations	<b>613</b>	5 000	2 641	2 359 €
Entretien, réparations, restauration	<b>615</b>	120 000	45 343	74 657 €
<b>62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>		727 000	213 117	513 883
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	<b>622</b>	57 000	153 887	-96 887 €
Publicités, publications, relations publiques	<b>623</b>	533 000	38 425	494 575 €
Déplacements, missions et réceptions	<b>625</b>	137 000	20 804	116 196 €
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>907 000</b>	<b>296 381</b>	<b>610 619 €</b>
<b>70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE</b>		(632 000)	(26 579)	(605 421)
Cessions à titre onéreux de publications et documents	<b>701</b>	(5 000)	-	-5 000 €
Produits des activités annexes	<b>708</b>	(627 000)	(26 579)	-600 421 €
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-632 000</b>	<b>-26 579</b>	<b>605 421 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES-PRODUITS)</b>		<b>275 000</b>	<b>269 802</b>	<b>5 198</b>
<b>TOTAL BUDGET SOLDE</b>		<b>478 000</b>	<b>269 802</b>	<b>208 198 €</b>

### A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Alors qu'un crédit de 203 000 € avait été prévu, notamment pour le ravalement de la salle Caillebotte (175 000 €), aucun investissement n'a finalement été réalisé en 2009.

### B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses nettes de fonctionnement s'est établi à 269 802 €.

#### 1. Les charges

Les charges se sont élevées à 296 381 €, pour un crédit initial de 907 000 €. Leur structure a été la suivante :

Numéros de compte	Intitulé	Pourcentage
60	Achats	12 %
61	Services extérieurs	16 %
62	Autres services extérieurs	72 %
Total		100 %

Les principales charges se répartissent en trois catégories :

– les frais d’intermédiaires, pour l’essentiel les dépenses exposées pour l’audit de la gestion du Musée du Luxembourg, les contentieux afférents à cette gestion ainsi que des prestations de conseil tout au long de la procédure de délégation de service public en cours, d’un montant total de 151 794 € ;

– les dépenses d’entretien et de maintenance du bâtiment, d’un montant d’environ 83 000 € ;

– les frais liés aux expositions organisées au sein du Musée (« *De Miro à Warhol. La collection Berardo à Paris* », « *Filippo et Filippino Lippi. La Renaissance à Prato* » et « *Louis Comfort Tiffany. Couleurs et lumière* »), d’un montant d’environ 55 000 €.

## **2. Les produits**

Évalués initialement à 632 000 €, les produits se sont établis à 26 579 €.

L’explication de cet écart tient au fait que l’exploitant du Musée du Luxembourg, en raison de sa situation financière difficile, n’a versé en 2009 que 11 000 euros d’acompte sur les redevances dues au titre des expositions.

Par un jugement daté du 19 janvier 2010, le tribunal de commerce de Versailles a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à son encontre, fixant provisoirement la date de la cessation des paiements au 15 août 2009.

Les autres produits correspondent au remboursement – partiel – par l’exploitant du Musée du Luxembourg, sur une base forfaitaire, des dépenses de fluides.

<b>COMPTE DE RESULTAT DU SENAT TOUS BUDGETS CONFONDUS - 2009</b>			
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>1- Charges courantes d'exploitation</b>	soldes comptables	<b>1- Produits d'exploitation</b>	soldes comptables
ACHATS <b>60</b>	7 023 656	VENTES <b>70</b>	1 213 990,12
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS <b>61</b>	15 294 362,67	SUBVENTION D'EXPLOITATION <b>74</b>	327 694 000,00
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS <b>62</b>	17 753 817,21	SUBVENTION D'EXPLOITATION PUBLIC SENAT <b>74</b>	15 635 000,00
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES <b>63</b>	1 514 089,67	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE <b>75</b>	4 265 881,13
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS <b>64</b>	188 424 722,32	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS <b>78</b>	230 598,27
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE <b>65</b>	117 232 036,33		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS <b>68</b>	4 278 803,46		
<b>Total charges courantes</b>	<b>351 521 487,19</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>349 039 469,52</b>
<b>Résultat courant d'exploitation ( déficit )</b>			<b>2 482 017,67</b>
<b>2- Charges financières</b>		<b>2- Produits financiers</b>	
CHARGES FINANCIERES <b>66</b>	368 488,32	PRODUITS FINANCIERS <b>76</b>	6 167 132,49
<b>Total charges financières</b>	<b>368 488,32</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>6 167 132,49</b>
<b>Résultat financier ( excédent )</b>			<b>5 798 644,17</b>
<b>3- Charges exceptionnelles</b>		<b>3- Produits exceptionnels</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES <b>67</b>	90 762 737,78	PRODUITS EXCEPTIONNELS <b>77</b>	2 119 185,38
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS <b>68</b>	3 331,65	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS <b>78</b>	277 958,73
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>90 766 069,43</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>2 397 144,11</b>
<b>Résultat exceptionnel ( déficit )</b>			<b>88 368 925,32</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>442 656 044,94</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>357 603 746,12</b>
<b>Résultat général ( déficit )</b>			<b>85 052 298,82</b>

## DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories : charges et produits d'exploitation ; charges et produits financiers ; charges et produits exceptionnels. Il ajoute aux résultats budgétaires le produit du placement des ressources propres du Sénat, complété par diverses opérations non budgétaires, en charges ou en produits.

La dotation à la Chaîne parlementaire étant inscrite tant en produits qu'en charges, le compte de résultat du Sénat est un compte de passage, à solde nul à ce titre.

Une fois additionnées opérations budgétaires et non budgétaires, le compte de résultat dégage un résultat bénéficiaire de 5 140 556,82 €, hors transfert des encours de prêts<sup>1</sup>, et déficitaire de 85 052 298,02 €<sup>2</sup> après ledit transfert.

Les charges non budgétaires s'établissent à 5 034 456,38 € hors transfert des encours de prêts, soit 1,14 % du total des charges, contre 1,44 % en 2008. Elles se décomposent en plusieurs catégories d'importance très inégale : les charges non budgétaires de nature financière, qui s'élèvent à 368 488,32 €, contre 317 853,93 € en 2008, ce montant correspondant à la charge d'intérêt versée par le Sénat à la Caisse des retraites du personnel, pour les prêts consentis au personnel ; une charge d'exploitation de 8 314,30 €, qui correspond aux frais bancaires ; une variation de stock de 150 848,62 € ; une opération de retraitement du crédit-bail pour 6 373,80 € ; les dotations aux amortissements et provisions, qui s'élèvent à 4 282 135,11 €.

Les produits non budgétaires s'élèvent à 8 492 088,75 €, soit 2,37 % du total des produits, contre 4,11 % en 2008. Ils proviennent pour l'essentiel des produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et des revenus de valeurs mobilières. Les cessions d'immobilisations financières du Fonds spécial d'intervention (FSI) ont par ailleurs permis d'enregistrer un produit non budgétaire exceptionnel de 1 816 399,26 €. Les produits non budgétaires comportent également des reprises sur amortissements et provisions, d'un montant de 230 598,27 € en section d'exploitation et de 277 958,73 € au titre des placements financiers.

**Le solde des charges et des produits non budgétaires hors transfert des prêts s'élève au total à 3 457 632,37 €.**

---

<sup>1</sup> En 2009, les encours de prêts consentis aux Sénateurs et au personnel ont été transférés du budget du Sénat stricto sensu vers les Caisses des retraites, ce qui s'est traduit par une charge exceptionnelle d'un montant de 90,2 M€ dans les comptes du Sénat, d'une part, et par un produit exceptionnel pour les Caisses des retraites, d'autre part, le tout étant neutre au niveau agrégé.

<sup>2</sup> Le résultat des buvettes est pris en compte seulement lors de l'agrégation des comptes, ramenant ainsi le résultat du Sénat à 84 935 739,98 €.

BILAN DU SENAT - TOUS BUDGETS CONFONDUS - EXERCICE 2009									
ACTIF					PASSIF				
	compte	brut au 31/12/ 2009	amortissements et provisions	net au 31/12/ 2009	31/12/2008		compte	31/12/2009	31/12/2008
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>DOTATION et RESERVES</b>				
Immobilisations incorporelles	20	5 139 005,61	- 4 023 595,61	1 115 410,00	705 813,30	Fonds propres	10	147 421 352,78	147 421 352,78
Immobilisations corporelles	21	241 745 873,22	- 17 557 362,06	224 188 511,16	214 558 081,12	Fonds spécial d'intervention		89 685 267,69	89 685 267,69
						Autres fonds propres		57 736 085,09	57 736 085,09
Titres Public Sénat	26	541 206,72		541 206,72	541 206,72	Ecart de réévaluation	105	920 337,32	
Immobilisations financières	27	129 408 046,60	- 8 501,64	129 399 544,96	198 900 963,01	Reports à nouveau	11	277 473 531,24	260 889 734,05
Fonds spécial d'intervention		129 215 317,84	- 8 501,64	129 206 816,20	124 767 718,43	Fonds spécial d'intervention		35 133 716,41	29 781 652,54
Prêts					73 940 515,82	Autres fonds propres		42 539 413,97	31 307 680,65
Dépôts et cautions versés		192 728,76		192 728,76	192 728,76	Changement de référentiel		199 800 400,86	199 800 400,86
						Résultat	12	85 052 298,82	16 583 797,19
						Fonds spécial d'intervention		4 747 973,75	5 352 063,87
						Dotation Sénat		-89 800 272,57	11 231 733,32
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>376 834 132,15</b>	<b>- 21 589 459,31</b>	<b>355 244 672,84</b>	<b>414 706 064,15</b>	<b>Total des fonds propres</b>		<b>340 762 922,52</b>	<b>424 894 884,02</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTE CIRCULANTES</b>				
Stocks	37	419 087,09		419 087,09	268 238,47	Fournisseurs	40	13 714 561,67	7 377 903,98
Fournisseurs débiteurs	40	18 954,96		18 954,96	1 548,00	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41	571,71	83 609,45
Créances et comptes rattachés	41	196 065,49		196 065,49	197 381,53	Sénateurs et Personnel	42	4 081 806,76	2 649 415,82
Sénateurs et personnel - avances et acomptes	42	14 404,35		14 404,35	62 618,60	Caisse de Sécurité sociale, de retraites et autres organismes sociaux	43	2 566 955,57	2 619 480,35
Caisse de sécurité sociale de retraites et autres organismes sociaux	43	5,26		5,26	0,42	Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45	11 836 406,11	11 110 407,69
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45	5 590,47		5 590,47	5 211,80	Créiteurs divers	46	2 798,18	5 453 372,70
Débiteurs divers	46	776 164,67		776 164,67	602 472,77	Etablissements bancaires et assimilés	51		12 299,28
Comptes d'attente et de régularisation d'actif	47 et 48	283 160,61		283 160,61		<b>Total des dettes</b>		<b>32 203 100,00</b>	<b>29 306 489,27</b>
Valeurs mobilières de placement	50	17 909 564,92		17 909 564,92	39 101 564,44				
Etablissements bancaires et assimilés	51	390 623,06		390 623,06	332 077,23				
Caisse	53	78 809,17		78 809,17	131 560,01				
Règles et avances professionnelles	54	67 984,00		67 984,00	66 557,93				
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>20 160 414,05</b>		<b>20 160 414,05</b>	<b>40 769 231,20</b>	<b>Total passif</b>		<b>375 405 086,89</b>	<b>455 475 295,35</b>
<b>Total actif</b>		<b>396 994 546,20</b>	<b>- 21 589 459,31</b>	<b>375 405 086,89</b>	<b>455 475 295,35</b>			<b>375 405 086,89</b>	<b>455 475 295,35</b>

## TROISIÈME PARTIE : LE BILAN

La mise en place du nouveau référentiel comptable a conduit à porter l'intégralité des immobilisations du Sénat au bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2007, les immeubles avec l'aide de France Domaine, les biens mobiliers à partir des inventaires.

Cela s'est traduit, en 2007, par un quasi doublement du bilan qui retrace dorénavant fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat.

En accord avec les normes comptables de l'État, les biens « spécifiques », notamment le Palais du Luxembourg, sont évalués à l'euro symbolique.

L'actif immobilisé, d'un montant de 355 244 672,84 € est à mettre en regard des fonds propres qui s'élèvent à 340 762 922,52 €.

### I. L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement 94,63 % et 5,37 % de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent quant à elles respectivement à 1 115 410 € et 224 188 511,16 €, soit 63,42 % de l'actif immobilisé. Le transfert des encours de prêts explique leur progression par rapport à 2008, où leur part était de 51,91 %.

Pour la même raison, les immobilisations financières ne constituent plus que 36,43 % des immobilisations, contre 47,96 % en 2008, et atteignent 129 399 544,96 €. Elles se répartissent entre le placement des fonds propres - Fonds spécial d'intervention - pour 129 206 816,20 € et divers dépôts et cautionnement pour 192 728,76 €, les encours des prêts consentis aux Sénateurs et au personnel ayant été transférés aux Caisses des retraites.

L'actif circulant, dont le montant est de 20 160 414,05 €, est constitué pour l'essentiel par les valeurs mobilières de placement, d'un montant de 17 909 564,92 €.

Les autres postes de l'actif circulant concernent diverses créances détenues par le Sénat sur des tiers externes ou internes.

## II. LE PASSIF

Le bilan fait ressortir la solidité du passif, constitué à 91,42 % de dotations et réserves, contre 93,57 % au 31 décembre 2008. Celles-ci s'établissent à 343 201 986,89 € contre 426 168 806,08 € à la fin de l'année 2008, cette forte baisse résultant de l'opération de transfert des prêts.

Le passif comprend essentiellement les fonds propres, les reports à nouveau, le résultat de l'exercice, les provisions, dépréciations et cautionnements, un nouveau poste d'écart de réévaluation de 920 337,32 €, qui compense la réévaluation de certaines immobilisations portées au bilan (par exemple la valorisation des œuvres d'art en dépôt au Sénat), ainsi que l'impact du changement de référentiel comptable qui s'élève à 199 800 400,86 €.

Les dettes en représentent 8,58 %, contre 6,43 % en 2008. Les dettes à l'égard de tiers, fournisseurs ou créiteurs divers, s'élèvent à 20 366 693,89 €, contre 18 196 081,58 € en 2008. Ces sommes s'expliquent pour l'essentiel par le principe de rattachement des charges et produits à l'exercice où ces créances sont nées, qui augmentent d'autant les comptes de tiers.

L'essentiel de la position créditrice d'organismes à gestion déléguée est constitué par le solde de la subvention à l'Association pour la Gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS) de 9 789 643,90 €, contre 9 110 657,30 € en 2008, correspondant aux salaires et aux charges sociales de décembre 2009, ainsi qu'aux charges patronales du dernier trimestre.

## **QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES**

Les comptabilités annexes comportent les comptes des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale. Pour les unes, comme pour les autres, une distinction comptable est opérée entre la Caisse des Sénateurs et celle du personnel.

### **I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES - ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL**

Les régimes de retraites du Sénat se caractérisent par un système mixte entre répartition et capitalisation, tandis que l'Assemblée nationale a recours uniquement au système de répartition. En dépit d'un taux de couverture qui ne permet pas de régler l'intégralité des pensions, ce système permet d'équilibrer les comptes des Caisses des retraites sans solliciter la dotation de l'État.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel.

Les pensions servies par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs représentent 25 400 671,88 €, soit une augmentation de 9,33 % par rapport à 2008, qui s'explique principalement par la revalorisation du point retraite au 1<sup>er</sup> avril 2009 (hausse de + 1,29 % entre le point moyen 2008 et le point moyen 2009) et l'effet en année pleine de l'accroissement du nombre de pensionnés à la suite du renouvellement sénatorial de 2008. Les pensions directes représentaient, fin 2009, 53 % du nombre total des pensions, contre 47 % pour les pensions de réversion et d'orphelins.

Le compte de résultat met en évidence un déséquilibre technique de 15,38 millions d'euros, résultat logique d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (39,5 %, contre 40,54 % en 2008). Ce déficit est toutefois couvert par un résultat financier positif (15 266 348,18 €) et un résultat exceptionnel excédentaire (19 021 009,98 €).

Les pensions servies par la Caisse des retraites du personnel du Sénat se sont élevées à 29 414 907,67 €, soit une augmentation de 7,32 % par rapport à 2008. La croissance nette du nombre de bénéficiaires explique largement cette évolution. La répartition des pensions reste stable par rapport à l'exercice précédent : 71 % des prestataires sont pensionnés directs, alors que 29 % perçoivent des pensions de réversion (veuves, veufs et orphelins).

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, on observe un déséquilibre technique de 10,89 millions d'euros, qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant (63 % contre 67,14 % en 2008), le solde ayant été couvert par les revenus dégagés par les placements.



BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2009									
ACTIF					PASSIF				
Comptes et numéros	brut	provisions	net au 31/12/2009	net au 31/12/2008	Comptes et numéros	31/12/2009	31/12/2008		
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					<b>FONDS PROPRES</b>				
Immobilisations incorporelles	20	865,00	-	865,00	865,00	Dotations et réserves	10	576 994 168,97	576 994 168,97
						Report à nouveau	11	- 67 433 453,36	
Immobilisations financières (1)	27	600 057 202,82	48 023 032,58	552 034 170,24	459 764 456,30	Effet du changement de référentiel	11	- 1 596 508,66	- 1 596 508,66
						Résultat de l'exercice	12	<b>71 062 030,36</b>	- 67 433 453,36
<b>Total des immobilisations</b>		<b>600 058 067,82</b>	<b>48 023 032,58</b>	<b>552 035 035,24</b>	<b>459 765 321,30</b>	<b>Total des fonds propres</b>		<b>579 026 237,31</b>	<b>507 964 206,95</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PASSIF CIRCULANT</b>				
Fournisseurs débiteurs	40	-	-	-	-	Fournisseurs	40	-	-
Créances et comptes rattachés	41	2 341,05	-	2 341,05	-	Dettes et comptes rattachés	41	-	-
	42						42		
Débiteurs divers	46	-	-	-	56 515,54	Créiteurs divers	46	2 726,14	15 072,58
Valeurs mobilières de placement	50	28 906 112,23	-	28 906 112,23	50 026 047,83	Compte d'attente	47	157,33	8 413,86
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>28 908 453,28</b>		<b>28 908 453,28</b>	<b>50 082 563,37</b>	<b>Total du passif circulant</b>		<b>2 883,47</b>	<b>23 486,44</b>
<b>TRÉSORERIE d'ACTIF</b>					<b>TRÉSORERIE de PASSIF</b>				
Établissements bancaires et assimilés	51	71 703,08	-	71 703,08	180 072,53	Établissements bancaires et assimilés	51	1 986 070,82	2 040 263,81
Caisse	53	-	-	-	-	Virements internes entre caisses	58	-	-
Virements internes entre caisses	58	-	-	-	-				
<b>Total de la trésorerie d'actif</b>		<b>71 703,08</b>		<b>71 703,08</b>	<b>180 072,53</b>	<b>Total de la trésorerie de passif</b>		<b>1 986 070,82</b>	<b>2 040 263,81</b>
<b>Total actif</b>				<b>581 015 191,60</b>	<b>510 027 957,20</b>	<b>Total passif</b>		<b>581 015 191,60</b>	<b>510 027 957,20</b>
(1) dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite		557 001 272,40	47 993 565,94	509 007 706,46	443 899 407,85	Engagements de retraite (2)		508 388 000,00	476 194 000,00

COMpte DE RESULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SENAT - 2009			
CHARGES		PRODUITS	
<b>1- Charges techniques</b>		<b>1- Produits techniques</b>	
Prestations à la charge de la Caisse <b>656 000 000</b>	29 414 907,67	<b>COTISATIONS</b>	
		Cotisations patronales <b>756 111 000</b>	13 560 693,35
		Cotisations salariales normales <b>756 112 100</b>	4 333 035,97
		Cotisations salariales-services antérieurs <b>756 112 200</b>	178 586,07
		Cotisations salariales-études <b>756 112 300</b>	331 557,93
		Cotisations salariales-Bonifications <b>756 113 000</b>	130 955,29
Prestations à la charge du Budget du Sénat <b>656 000 000</b>	2 494 730,92	Accessoires de pension versés par le Budget du Sénat <b>756 420 000</b>	2 494 730,92
Total charges techniques	31 909 638,59	Total produits techniques	21 029 559,53
Résultat technique ( excédent )	-	Résultat technique ( déficit )	<b>10 880 079,06</b>
<b>2 Charges courantes</b>		<b>2 Produits courants</b>	
Travaux et services extérieurs <b>617 000 000</b>	45 774,54	Jetons de présence et rétrocessions de commissions <b>753 000 000</b>	5 059,00
<b>655 000 000</b>		<b>758 100 000</b>	
Redevance annuelle de gestion <b>658 100 000</b>	478 074,00		
Total charges courantes	523 848,54	Total produits courants	5 059,00
Résultat courant d'exploitation ( excédent )	-	Résultat courant d'exploitation ( déficit )	<b>518 789,54</b>
<b>3 Charges financières</b>		<b>3 Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts <b>661 500 000</b>	21 925,16	Revenus des fonds investis <b>762 100 000</b>	14 607 120,07
Charges nettes sur cession des VMP <b>667 000 000</b>	-	<b>764 000 000</b>	
		Revenus des fonds prêtés <b>762 600 000</b>	2 160 048,47
		Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement <b>767 000 000</b>	751 192,25
Total charges financières	21 925,16	Total produits financiers	17 518 360,79
Résultat financier ( excédent )	<b>17 496 435,63</b>	Résultat financier ( déficit )	-
<b>4 Charges exceptionnelles</b>		<b>4 Produits exceptionnels</b>	
Charges sur opérations en capital <b>675 600 000</b>	40 635 139,15	Produits sur opérations en capital <b>775 600 000</b>	33 718 974,98
Autres charges exceptionnelles <b>671 800 000</b>	374 150,13	Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante <b>771 800 000</b>	836,05
		Autres produits exceptionnels <b>778 000 000</b>	64 221 098,27
Total charges exceptionnelles	41 009 289,28	Total produits exceptionnels	97 940 909,30
Résultat exceptionnel ( excédent )	<b>56 931 620,02</b>	Résultat exceptionnel ( déficit )	-
<b>5 Dotations-amortissements-dépréciations</b>		<b>5 Reprises-amortissements-dépréciations</b>	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers <b>686 620 000</b>	3 610 546,55	Reprises sur dépréciations éléments financiers <b>786 620 000</b>	59 381 939,49
<b>686 650 000</b>		<b>786 650 000</b>	
Total dotations	3 610 546,55	Total reprises	59 381 939,49
Résultat sur dépréciations (excédent)	<b>55 771 392,94</b>	Résultat sur dépréciations (déficit)	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>77 075 248,12</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>195 875 828,11</b>
Résultat général ( excédent )	<b>118 800 579,99</b>	Résultat général ( déficit )	-

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SENAT au 31 décembre 2009									
ACTIF					PASSIF				
Comptes et numéros	brut au 31/12/2009	provisions	net au 31/12/2009	net au 31/12/2008	Comptes et numéros	31/12/2009	31/12/2008		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>				
Immobilisations incorporelles	20	865,00	-	865,00	865,00	Dotation et réserves	10	662 387 972,10	612 357 015,58
						Report à nouveau	11	- 69 472 181,59	-
						Effet du changement de référentiel	11	- 1 372 474,16	- 1 372 474,16
Immobilisations financières (1)	27	699 385 204,63	51 490 536,47	647 894 668,16	512 818 974,70	<b>Résultat net de l'exercice</b>	12	<b>118 800 579,99</b>	50 030 956,52
<b>Total des immobilisations</b>		<b>699 386 069,63</b>	<b>51 490 536,47</b>	<b>647 895 533,16</b>	<b>512 819 839,70</b>	<b>Total des fonds propres</b>		<b>710 343 896,34</b>	<b>661 015 497,94</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PASSIF CIRCULANT</b>				
Fournisseurs débiteurs	40	-	-	-	-	Fournisseurs	40	1 500,00	-
Créances et comptes rattachés	41	-	-	-	36 485,61	Dettes et comptes rattachés	41	57 851,91	61 674,51
	42	-	-	-	-		42	-	-
Débiteurs divers	46	-	-	-	32 419,39	Créditeurs divers	46	5 023,02	7 246,15
Compte d'attente	47	1 187,80	-	1 187,80	-	Compte d'attente	47	-	1 578,45
Valeurs mobilières de placement	50	64 882 463,60	1 225,59	64 881 238,01	80 805 437,62				
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>64 883 651,40</b>		<b>64 882 425,81</b>	<b>80 874 342,62</b>	<b>Total du passif circulant</b>		<b>64 374,93</b>	<b>70 499,11</b>
<b>TRESORERIE d'ACTIF</b>					<b>TRESORERIE de PASSIF</b>				
Etablissements bancaires et assimilés	51	34 115,27	-	34 115,27	183 429,49	Etablissements bancaires et assimilés	51	2 403 802,97	1 980 703,46
Caisse	53	-	-	-	-	Virements internes entre caisses	58	-	-
Virements internes entre caisses	58	-	-	-	-				
<b>Total de la trésorerie d'actif</b>		<b>34 115,27</b>		<b>34 115,27</b>	<b>183 429,49</b>	<b>Total de la trésorerie de passif</b>		<b>2 403 802,97</b>	<b>1 980 703,46</b>
<b>Total actif</b>				<b>712 812 074,24</b>	<b>593 877 611,81</b>	<b>Total passif</b>		<b>712 812 074,24</b>	<b>663 066 700,51</b>
(1) dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite		576 148 603,79	51 432 262,18	524 716 341,61	459 127 859,16	Engagements de retraite (2)		1 036 721 000,00	916 276 000,00

## II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE - SÉNATEURS ET PERSONNEL

Les comptes du Régime autonome de Sécurité sociale font apparaître en 2009 des évolutions contrastées entre les catégories de dépenses des deux caisses qui permettent le reversement au Sénat d'une partie de sa participation, à hauteur de 762 786,04 €.

S'agissant du régime de base, les dépenses de la Caisse du personnel diminuent, ce qui se traduit par un excédent de 177 728,74 € qui permet de combler le déficit observé au titre des dépenses de base de la Caisse des Sénateurs, à hauteur de 65 385,12 €, et de mettre en réserve le solde, soit 112 343,62 €, conformément aux règles d'affectation de la contribution sociale généralisée.

Concernant le régime complémentaire, la Caisse des Sénateurs enregistre un excédent de 1 069 843,15 €, tandis que la Caisse du personnel connaît un déficit de 307 057,11 €, en diminution de 27 % environ par rapport à celui constaté en 2008.

Les recettes des deux caisses évoluent principalement en fonction du dynamisme de l'évolution de l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG), affectée au financement des prestations de base, et de la cotisation d'assurance maladie, destinée à financer les prestations complémentaires.

Le produit de la contribution sociale généralisée atteint 4,1 millions d'euros pour les Sénateurs et 7,17 millions d'euros pour le personnel.

Le montant des dépenses d'assurance maladie-maternité s'élève à 15 211 685,42 € en 2009, y compris les provisions et déduction faite des reprises sur provisions, soit une hausse de 2,39 %.

Cette évolution appelle trois observations :

- le taux de progression des dépenses d'assurance maladie du régime dans son ensemble est significativement inférieur à celui de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), qui était de 3,4 % ;

- la Caisse du personnel enregistre, malgré une quasi-stabilité de ses dépenses, un déficit de 307 057,11 € ;

- la Caisse des Sénateurs connaît une progression très marquée, de 7,09 %, de ses dépenses d'assurance maladie-maternité, en raison notamment de l'hospitalisation en soins intensifs de deux anciens Sénateurs, mais dégage globalement, prestations de base et complémentaires confondues, un excédent de 1 069 843,15 € dont 307 057,11 € viendront abonder le déficit constaté au titre de la Caisse du personnel et 762 784,04 seront transférés au budget du Sénat.

Les dépenses d'assurance décès augmentent de 18 % pour atteindre 1 332 102,56 €. 80 décès sont survenus en 2009, dont ceux d'un Sénateur en exercice et d'un fonctionnaire en activité.

Les dépenses d'assurance décès de la Caisse des Sénateurs passent donc de 769 546,25 € en 2008 à 779 830,90 en 2009, tandis que celles de la Caisse du personnel atteignent 552 271,66 € en 2009, contre 356 838,02 € en 2008.

<b>Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire) Exercice 2009</b>			
<b>CHARGES</b>	<b>Solde 2009</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Solde 2009</b>
<b>1 - Charges d'exploitation</b>		<b>1- Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	3 907 216,99	Cotisations patronales d'équilibre	=
Capital décès	119 937,73	Contributions des assurés pensionnés dont le domicile fiscal est situé hors de France et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG	756 60 819,02
Autres prestations décès versées		Transfert de cotisations sociales	-
Actions individualisées de prévention	613,86	Contribution sociale généralisée	756 4 098 707,02
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>656 4 027 768,58</b>	Contribution solidarité prélevée sur IRFM	756 90 890,38
		Reversement CNSA	<b>757 18 051,67</b>
		<b>Total cotisations sociales et CSG</b>	<b>4 268 468,09</b>
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>655 309 478,13</b>		
<b>Charges de gestion technique</b>	<b>657 7 460,95</b>	<b>Subventions de gestion technique</b>	<b>758 65 385,12</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>681 434 359,00</b>	Reprise sur provisions	<b>781 445 443,00</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>4 779 066,66</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>4 779 296,21</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent )</b>	<b>229,55</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit )</b>	<b>-</b>
<b>2 - Charges financières</b>		<b>2 Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661 229,55		
<b>Total charges financières</b>	<b>229,55</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier (excédent )</b>	<b>-</b>	<b>Résultat financier (déficit )</b>	<b>229,55</b>
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>		<b>3 Produits exceptionnels</b>	
		<b>Produits exceptionnels</b>	
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>-</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent )</b>	<b>-</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit )</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 779 296,21</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 779 296,21</b>

<b>Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire) Exercice 2009</b>			
<b>CHARGES</b>	<b>Solde 2009</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Solde 2009</b>
<b>1 - Charges d'exploitation</b>		<b>1- Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail	1 663 584,13	Cotisations patronales	3 484 531,26
Capitaux décès complémentaires	89 283,94	Cotisations et contributions sociales salariales	164 030,56
Allocations funéraires	570 609,23	Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	135 486,05
Action sanitaire et sociale (actions individualisées)	227 555,19		
Actions collectives de prévention	77,84		
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>656 2 551 110,33</b>	<b>Total cotisations sociales</b>	<b>756 3 784 047,87</b>
<b>Redevance pour concession de logiciels</b>	<b>651 41 386,78</b>		
Achats de matériel	605 167,43		
Services bancaires et assimilés	627 717,60		
Autres charges de gestion courante	655 156 571,32		
<b>Total des charges de gestion courante</b>	<b>157 456,35</b>		
<b>Subventions de gestion technique</b>	<b>658 1 069 843,15</b>		
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>681 151 665,00</b>	Reprise sur provisions	<b>781 144 526,00</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>3 971 461,61</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>3 928 573,87</b>
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	42 887,74
<b>2 - Charges financières</b>		<b>2 Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661 8 350,91	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767 51 238,65
<b>Total charges financières</b>	<b>8 350,91</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>51 238,65</b>
Résultat financier (excédent)	42 887,74	Résultat financier (déficit)	-
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>		<b>3 Produits exceptionnels</b>	
<b>Charges exceptionnelles diverses</b>	<b>678</b>	Produits exceptionnels	774
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>-</b>
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 979 812,52</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 979 812,52</b>

<b>Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs - Exercice 2009</b>							
<b>ACTIF</b>				<b>PASSIF</b>			
	<b>Compte</b>	<b>Net au 31/12/2009</b>	<b>Net au 31/12/2008</b>		<b>Compte</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				<b>DOTATION et RESERVES</b>			
				Reports à nouveau	11	2 708 704,88	2 708 704,88
				<i>dont effets liés au changement de référentiel</i>		- 85 397,91	- 85 397,91
				Résultat	12		
				Provisions pour prestations	15	586 024,00	589 969,00
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		-		<b>Total des fonds propres</b>		3 294 728,88	3 298 673,88
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>DETTES CIRCULANTES</b>			
Fournisseurs débiteurs	40	7 129,50	5 440,00	Fournisseurs	40		13,19
Créances et comptes rattachés	41	991 434,98	341 760,27	Créances et comptes rattachés (créiteurs )	41		
Débiteurs divers	46	68 141,32	27,93	Charges à payer	46	1 276 584,24	1 188 085,31
Relations financières avec une autre entité	456			Relations financières avec une autre entité	45		
Valeurs mobilières de placement	50	3 500 561,92	4 133 736,02	Etablissements bancaires et assimilés	51		
Etablissements bancaires et assimilés	51	4 045,40	5 808,16				
<b>Total de l'actif circulant</b>		4 571 313,12	4 486 772,38	<b>Total des dettes</b>		1 276 584,24	1 188 098,50
<b>Total actif</b>		4 571 313,12	4 486 772,38	<b>Total passif</b>		4 571 313,12	4 486 772,38

<b>Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire) Exercice 2009</b>			
<b>CHARGES</b>	<b>Solde 2009</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Solde 2009</b>
<b>1 - Charges d'exploitation</b>		<b>1- Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	6 062 865,81	Cotisations patronales d'équilibre	
Capital décès	4 623,50	Contributions des assurés pensionnés dont le domicile fiscal est situé hors de France	756
Actions de prévention	3 379,05	et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG	
		Contribution sociale généralisée	756
		Reversement CNSA	757
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>656</b>	<b>Total cotisations sociales et CSG</b>	<b>7 227 767,10</b>
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>655</b>		
<b>Charges de gestion technique</b>	<b>657</b>		
<b>Subventions de gestion technique</b>	<b>658</b>		
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>681</b>	Reprise sur provisions	781
			<b>514 389,00</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>7 635 997,33</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>7 742 156,10</b>
Résultat courant d'exploitation (excédent)	106 158,77	Résultat d'exploitation (déficit)	-
<b>2 - Charges financières</b>		<b>2 Produits financiers</b>	
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>661</b>		
	695,99		
<b>Total charges financières</b>	<b>695,99</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>-</b>
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	695,99
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>		<b>3 Produits exceptionnels</b>	
<b>Charges exceptionnelles diverses</b>	<b>678</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>774</b>
	-		<b>6 880,84</b>
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>6 880,84</b>
Résultat exceptionnel (excédent)	6 880,84	Résultat exceptionnel (déficit)	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 636 693,32</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 749 036,94</b>
Résultat général (excédent)	112 343,62		

<b>Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire) Exercice 2009</b>			
<b>CHARGES</b>	<b>Solde 2009</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Solde 2009</b>
<b>1 - Charges d'exploitation</b>		<b>1- Produits d'exploitation</b>	
<b>Charges de gestion technique</b>		<b>Produits de gestion technique</b>	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail	3 536 336,49	Cotisations patronales	4 286 680,21
Capitaux décès complémentaires	28 492,00	Cotisations et contributions sociales salariales	482 892,99
Allocations funéraires	519 156,16	Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	250 138,22
Action sanitaire et sociale (actions individualisées)	520 353,49		
Actions de prévention	1 067,70		
<b>Total Prestations sociales</b>	<b>656 4 605 405,84</b>	<b>Total cotisations sociales</b>	<b>756 5 019 711,42</b>
<b>Redevance pour concession de logiciels</b>	<b>651 125 495,89</b>		
Achats de matériel	<b>605 520,30</b>		
Déplacements et missions	<b>625 585,64</b>		
Services bancaires et assimilés	<b>627 717,60</b>		
Autres charges de gestion courante	<b>655 586 456,71</b>		
<b>Total des charges de gestion courante</b>	<b>588 280,25</b>	<b>Subventions de gestion technique</b>	<b>758 307 057,11</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>681 264 151,00</b>	<b>Reprise sur provisions</b>	<b>781 244 619,00</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>5 583 332,98</b>	<b>Total produits courants</b>	<b>5 571 387,53</b>
<b>Résultat courant d'exploitation (excédent)</b>	<b>-</b>	<b>Résultat d'exploitation (déficit)</b>	<b>11 945,45</b>
<b>2 - Charges financières</b>		<b>2 Produits financiers</b>	
Charges d'intérêts	661 5 985,92	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767 17 472,37
<b>Total charges financières</b>	<b>5 985,92</b>	<b>Total produits financiers</b>	<b>17 472,37</b>
<b>Résultat financier (excédent)</b>	<b>11 486,45</b>	<b>Résultat financier (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>3 - Charges exceptionnelles</b>		<b>3 Produits exceptionnels</b>	
<b>Charges exceptionnelles diverses</b>	<b>678</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>778 459,00</b>
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>459,00</b>
<b>Résultat exceptionnel (excédent)</b>	<b>459,00</b>	<b>Résultat exceptionnel (déficit)</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 589 318,90</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 589 318,90</b>

<b>Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel - Exercice 2009</b>							
<b>ACTIF</b>				<b>PASSIF</b>			
	<b>Compte</b>	<b>Net au 31/12/2009</b>	<b>Net au 31/12/2008</b>		<b>Compte</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				<b>DOTATION et RESERVES</b>			
				Reports à nouveau	11	3 002 863,14	3 002 863,14
				<i>dont effets liés au changement de référentiel</i>		- 50 743,52	- 50 743,52
				Résultat	12	112 343,62	
				Provisions pour prestations	15	804 635,00	759 008,00
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		-	-	<b>Total des fonds propres</b>		3 919 841,76	3 761 871,14
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>DETTES CIRCULANTES</b>			
Fournisseurs débiteurs	40	6 405,50	5 714,50	Fournisseurs	40		
Créances et comptes rattachés	41	1 891 710,70	691 213,17	Créances et comptes rattachés (créiteurs )	41		
Débiteurs divers	46	310 660,13	425 685,33	Prestations à régulariser	47	19,60	
Relations financières avec une autre entité	45	112 343,62		Charges à payer	46	202 663,46	124 919,40
Valeurs mobilières de placement	50	1 908 685,97	2 759 034,77	Etablissements bancaires et assimilés	51		
Etablissements bancaires et assimilés	51	5 062,52	5 142,77	Relations financières avec une autre entité	45	112 343,62	
<b>Total de l'actif circulant</b>		4 234 868,44	3 886 790,54	<b>Total des dettes</b>		315 026,68	124 919,40
<b>Total actif</b>		<b>4 234 868,44</b>	<b>3 886 790,54</b>	<b>Total passif</b>		<b>4 234 868,44</b>	<b>3 886 790,54</b>

## **CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN**

Depuis son dernier renouvellement en juin 2009, le Parlement européen assure la gestion de ses parlementaires.

Telle est la raison pour laquelle il n'avait été demandé, au titre de l'exercice 2009, que les crédits nécessaires au paiement des 7/12<sup>e</sup> de l'exercice.

Il en résulte, au titre de ce seul exercice, un excédent de 115 324,69 €, auquel s'ajoutent les excédents des exercices antérieurs, soit un solde total de 195 740,90 €.

Ce solde a été réintégré dans les comptes du Sénat, lequel n'aura plus à connaître de la gestion des parlementaires européens.

## **SIXIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT »**

### **Rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée générale de l'Actionnaire unique du 5 mai 2010**

\* \* \*

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du 5 mai 2010 les points relevant de décisions de l'Assemblée générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

#### **I. Comptes annuels**

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2009. Ils portent sur le dixième exercice de la société de programme Public Sénat. Rappelons que Public Sénat a été créée le 16 février 2000 et que ses premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

Pour cette année, le montant total des subventions s'élève à **15 635 000 euros**. Les ressources d'exploitation, soit 14 883 437 euros, sont essentiellement constituées par la subvention d'exploitation du Sénat de **14 795 000 euros**. La subvention d'investissement de **840 000 euros** a également été versée conformément au budget voté le 2 avril 2009.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, leur total s'est élevé à **15 702 951 euros**, dégageant un résultat d'exploitation négatif de **819 515 euros**, qui s'explique par des dotations aux amortissements générées par l'achat d'équipements dont la contrepartie se trouve comptabilisée en produits exceptionnels par voie d'une reprise de subventions d'investissement d'un même montant.

Le résultat financier, essentiellement lié au produit des placements, s'est élevé à **64 909 euros**, en forte baisse par rapport à 2008 (-201 978 €), dégageant, avant impôts, un résultat courant négatif de **754 606 euros**.

Le résultat exceptionnel s'élève à **767 340 euros**, formé pour l'essentiel par la reprise au prorata de notre subvention d'investissement.

Le bénéfice 2009 s'élève à **7 803 euros**.

Nous proposons d'affecter le bénéfice 2009 au poste « Report à nouveau ».

## **II. Rapport d'activité**

### **II.1- Situation de la Société pendant l'exercice écoulé**

Aux termes de la loi du 30 décembre 1999 portant création de La Chaîne Parlementaire, Public Sénat remplit une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques.

2009 aura été pour Public Sénat une année essentielle. Pour la télévision politique, 2009 est une année marquée par le renouvellement de la présidence de Public Sénat. Jean-Pierre Elkabbach n'étant pas statutairement en mesure de poursuivre son mandat de Président-directeur général qui arrivait à échéance le 8 février 2009, le Bureau du Sénat a adopté le 4 février 2009 une procédure et un calendrier de désignation du nouveau Président-directeur général qui ont conduit à la nomination à l'unanimité de Gilles Leclerc à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, à l'issue d'une période d'intérim pendant laquelle la présidence du conseil d'administration a été confiée à Ivan Renar et la direction générale à Rémi Tomaszewski.

Dans l'intervalle, 2009 a également connu la poursuite du déploiement de la TNT avec 92 % du territoire couvert à la fin 2009 et de l'extension de la diffusion de Public Sénat sur tous les modes de diffusions (câble, satellite, ADSL, Internet et téléphonie mobile). Fin 2009, plus de sept foyers sur 10, soit 70,3 %, ont relié au moins un de leurs postes à un mode de réception numérique (TNT, satellite, ADSL ou câble), et donc reçoivent Public Sénat. La TNT demeure, notamment en raison de sa gratuité, le principal moteur de croissance des modes de réception numérique avec 43,1 % des foyers équipés d'un téléviseur.

En 2009, Public Sénat a procédé à des investissements, conformément à la programmation pluriannuelle des équipements.

Le plan d'investissement 2009 a permis à Public Sénat de rénover en profondeur sa rédaction au Palais pour améliorer les conditions de travail des équipes dans l'attente d'un regroupement des équipes sur un nouveau site. Par ailleurs, Public Sénat a numérisé sa chaîne de production des images (système Interplay) qui permettra à terme d'améliorer la fabrication, la circulation et l'archivage des sujets d'actualités et des magazines.

Public Sénat a également revu son habillage de l'antenne en commun avec LCP-AN, conformément à la volonté du Sénat et de l'Assemblée nationale de réaliser des synergies entre les deux sociétés. Cet habillage commun répondait notamment au souhait d'harmoniser et de fluidifier les antennes respectives, tout en conservant l'identité de chacune des chaînes. La chaîne a également adapté sa diffusion au format 16/9<sup>ème</sup>.

En fin d'année, a enfin été lancé le projet de création d'une page « information » sur le site internet *publicsenat.fr* avec l'ambition de créer à terme un véritable portail politique labellisé « Public Sénat ». Ce projet s'inscrit dans la volonté de faire d'internet une antenne à part entière permettant de toucher un public plus large et plus jeune.

En ce qui concerne **les programmes**, Public Sénat a maintenu le cap avec sa stratégie ambitieuse : montrer, expliquer et faire partager.

L'année 2009 a permis à Public Sénat de s'imposer comme la chaîne du direct et du débat politique. Le suivi et le décryptage du travail parlementaire sont au cœur de la ligne éditoriale de la chaîne. Avec des directs, des débats et des documentaires, la grille a été structurée et rythmée autour de deux tranches d'information quotidienne :

- celle de 18 heures animée par Michel Grossiord du lundi au jeudi et par Caroline Delage le vendredi ;
- celle de 22 heures qui permet à Sonia Mabrouk de débattre de l'actualité quotidienne quatre soirs par semaine, et à Caroline Delage de revenir sur les moments forts de la semaine le vendredi ;
- avec des chroniqueurs : Jean-Louis Gombeaud, Dominique de Montvalon et Stéphane Rozes.

Six soirées thématiques hebdomadaires permettent à chacun de suivre et comprendre les grands enjeux de nos sociétés :

- les lundis « docu » avec des documentaires de terrain pour découvrir les problématiques qui agitent la France et le monde aujourd'hui ;
- les mardis « décryptages » avec l'émission « Déshabillons-les » présentée par Hélène Risser et « conversation d'avenirs » présentée par Jacques Attali et Stéphanie Bonvicini ;
- les mercredis « rencontres » avec « Leaders », décryptage de l'économie par ceux qui la font, émission présentée par Gérard Bonos et « Face à nous » présentée par Michel Grossiord ;
- les jeudis « d'ailleurs » avec « Paroles du monde » présentée par Caroline Delage et « Europe Hebdo » émission commune avec LCP-An coprésentée par Kathia Gilder et François Beaudonnet ;
- les vendredis « cultures » avec « Bibliothèque Médicis », émission présentée par Jean-Pierre Elkabbach, « Jean-Marie Colombani invite... » et « Un monde de bulles », seule émission du paysage audiovisuel français (PAF) sur la bande dessinée, présentée par Jean-Philippe Lefèvre ;
- les week-ends « découvertes » avec un documentaire suivi d'un débat présenté en alternance par Benoit Duquesne et Elise Lucet qui a rejoint la chaîne pour animer ce débat. En 2009 Public Sénat a programmé plus de 50 documentaires, fictions et films, en renforçant sa politique de co-productions (une trentaine en 2009). Certains ont été primés : le prestigieux prix Albert Londres pour « Han le prix de la liberté » d'Alexandre Dereims, et « une étoile de la SCAM » pour « L'histoire secrète de l'archipel du goulag » de Jean Crépu et Nicolas Miletitch.

Public Sénat, chaîne des territoires, a également lancé une émission politico-sociétale « Terrain politique » animée par Gilles Leclerc qui va à la rencontre des élus locaux et des citoyens sur leur territoire. Hors plateau, dans les décors des villes françaises, Gilles Leclerc part interviewer les personnalités locales de premier plan, sénateurs-maires ou présidents de départements ou de régions. L'occasion de replacer au cœur du débat les collectivités locales et leur réforme, et d'anticiper les élections régionales de 2010. Plusieurs reportages en région ponctuent l'émission.

Deux autres émissions ont vu le jour : « Leaders » émission économique en partenariat avec « Les Echos » présentée par Gérard Bonos qui reçoit un grand leader de l'actualité et le fait réagir à l'actualité et « Europe Hebdo », rendez-vous dédié à l'Union européenne produit avec LCP-Assemblée nationale.

Comme en 2008, Public Sénat a consacré les deux tiers de son antenne au direct. Au total 200 opérations spéciales ont été réalisées, avec la volonté d'innover et de pousser les portes jusqu'alors fermées aux caméras. Public Sénat a été, cette année encore, aux premières loges des grandes scènes politiques nationales, européennes et internationales : couverture de la campagne électorale européenne en mai/juin<sup>(1)</sup>, Assemblée des départements de France en septembre, journées parlementaires et « Talents des cités 2009 » en octobre, Congrès des maires de France en novembre, Assemblée des régions de France à Marseille et sommet de Copenhague en décembre. Public Sénat s'impose comme la chaîne incontournable des grands directs politiques en intégralité et met à disposition en temps réel des sites, des médias, les vidéos et images de ces grands événements.

Enfin la grille est ponctuée de programmes courts :

- Focus : un coup de projecteur sur l'action et l'initiative d'un sénateur dans son département ou au Palais du Luxembourg.
- Sénat mode d'emploi : des modules pédagogiques pour comprendre comment fonctionne le Sénat.
- Les pieds sur terre : le rendez-vous entièrement consacré aux actions et initiatives de développement durable.
- Choses vues : la découverte des trésors du Sénat, du jardin du Luxembourg jusqu'à l'hémicycle.

Concernant **l'exposition** de la chaîne d'information politique, Public Sénat a poursuivi sa politique de diffusion de ses programmes sur l'ensemble des vecteurs de diffusion.

Les programmes sont donc diffusés le plus largement possible :

- sur la TNT (canal 13) ;
- sur le satellite, Canalsatellite (canal 43) ;
- dans les Caraïbes et à la Réunion ;
- sur le câble.

Cette diffusion est complétée par :

- Internet, en direct en réel vidéo 24/24 ;
- "ADSL 24/24" ;
- Téléphonie mobile de troisième génération (Orange, SFR, Bouygues Télécom).

---

<sup>(1)</sup> En 6 semaines Public Sénat a consacré plus de 28 heures et demi à la campagne électorale européenne, dans le plus strict respect du pluralisme, et plus de 9 heures aux résultats des élections, dont 6 en partenariat avec LCP-AN.

Concernant l'audience, nous avons lancé en décembre 2009 une étude qualitative auprès de Médiamétrie. Les résultats obtenus sont particulièrement encourageants pour l'image de la chaîne et ses programmes. Le taux de notoriété de Public Sénat a fortement progressé (+18 % en un an). Un téléspectateur sur deux en France connaît la chaîne politique (niveau équivalent à celui de BFM-TV). Parallèlement, 26 % des téléspectateurs déclarent regarder Public Sénat.

Public Sénat a poursuivi son chantier de développement de l'interactivité. 2009 a été une année majeure pour le site internet de Public Sénat avec le lancement du projet de mise en place d'une antenne à part entière et un portail dédié à la politique. En 2009 le site publisenat.fr a généré 675 000 visiteurs uniques et plus de 2 millions de pages vues.

La chaîne est installée dans les locaux qu'elle loue au Sénat :

- ceux de l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs au Palais du Luxembourg, 15 rue de Vaugirard, Paris VI<sup>e</sup> ;
- ceux sis 92 boulevard Raspail, Paris VI<sup>e</sup>.

L'effectif de Public Sénat à la clôture de l'exercice s'élevait à 46 personnes sur des postes permanents, parmi lesquelles figurent deux tiers de journalistes. L'organisation a été revue avec la mise en place d'un nouvel organigramme. 7 recrutements ont été effectués en 2009.

S'agissant de la gestion des ressources humaines et de la politique sociale, Public Sénat a mis en place les instances représentatives du personnel à la suite des élections du 4 décembre 2008 pour une durée de deux ans avec :

- la réunion mensuelle des délégués du personnel ;
- la réunion mensuelle du comité d'entreprise ;
- la réunion trimestrielle du CHSCT.

Parallèlement, Public Sénat a ouvert un grand chantier de négociation d'un accord d'entreprise qui devrait être signé en 2010.

## **II.2- Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Un grand chantier prévu initialement en 2007, une première fois reporté en 2008 reste à mener : la création d'un 2<sup>e</sup> plateau et d'une régie associée. Il aura comme triple objectif de soulager le plan de charge de l'unique plateau existant, de sécuriser les moyens actuels de production et de diversifier les lieux de tournage. Dans l'intervalle, la subvention d'investissement versée à cet effet en 2007 à hauteur de 1,2 millions d'euros a été sanctuarisée dans les comptes de Public Sénat. Ce chantier devrait être lancé en 2010 dans un nouveau lieu (64 bd Saint-Michel) et les nouveaux locaux devraient être livrés à l'horizon 2012.

Comme les années précédentes, les moyens d'exploitation sont essentiellement affectés aux dépenses de programmes et notamment aux grands directs, marque de fabrique de Public Sénat.

Le budget de la chaîne pour 2010 est d'ores et déjà arrêté. La subvention allouée s'élève à 15 635 000 euros dont 14 795 000 euros seront consacrés aux dépenses d'exploitation, et 840 000 euros aux équipements.

Cette somme est identique à celle allouée en 2009, ce qui signifie une baisse du budget à hauteur du taux d'inflation qui sera constaté en 2010.

Cette contribution permet de :

- poursuivre la couverture TNT ;
- renforcer la politique des directs et des tournages extérieurs dans l'attente d'un second plateau ;
- poursuivre la politique d'investissement autour de trois projets principaux : la refonte du décor et du plateau, la refonte de la régie de production et l'acquisition d'un système de production informatique (NRCS) et de gestion des archives (MAM).

### **III. Informations complémentaires**

#### **III.1- Répartition du capital social**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Conformément à l'article 6 des Statuts, le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote.

Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

#### **III.2- Prise de participation (Code de commerce article L. 233-6).**

Pour la mise en œuvre de la TNT, prévue par la loi, France 2, France 3, France 4, France 5, Arte France, LCP-Assemblée nationale et Public Sénat ont créé le 22 septembre 2004 une société distincte chargée d'être l'opérateur du multiplex commun : GR1. La forme juridique retenue est celle de la société par actions simplifiée. Cette société a pour objet d'assurer pour le compte des éditeurs l'ensemble des opérations techniques nécessaires au multiplexage, à la transmission et diffusion auprès du public de leurs programmes par voie numérique terrestre.

A la demande du gouvernement et en vertu d'une décision du CSA, France 4 a quitté le multiplex R1 le 13 septembre 2007 et a été partiellement remplacée par France Télévisions (pour de nouveaux décrochages locaux de France 3 et France Ô) et par un regroupement de chaînes locales.

Cette décision a eu deux conséquences :

Une conséquence juridique : conformément au statut de la société GR1, les actions de France 4 ont été rachetées par les autres actionnaires historiques.

Une conséquence financière : les frais de fonctionnement et de diffusion du multiplex R1 sont répartis entre les éditeurs présents sur le multiplex en fonction de leur utilisation. Or, sur l'ensemble des émetteurs ouverts qui étaient utilisés par France 4, seuls certains sont aujourd'hui réellement utilisés par les chaînes locales et par France Télévisions, ce qui se traduit par un « trou » financier à combler, une partie de ce « trou » étant pris en charge par les chaînes locales qui ont accepté par contrat de financer une partie du réseau qu'elles n'utilisent pas immédiatement. Toutefois, les chaînes locales, compte tenu de leur situation financière très dégradée, ont notifié à GR1 qu'elles ne paieraient dorénavant que les charges relatives aux coûts réels de diffusion, ce qui creuse ainsi la part du manque à gagner à financer par les associés de GR1.

Dans ces conditions, au 31 décembre 2009, la perte constatée dans les comptes de GR1 s'élève à 1,5 millions d'euros, ce qui porte le déficit cumulé de la société à 2,5 millions d'euros. Public Sénat a inscrit en provision dans ses comptes 2009 la quote-part de la perte 2009 pour un montant de 180 000 €.

### **III.3- Participation des salariés au capital**

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

### **III.4- Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

### **III.5- Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce**

Sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties, la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée au Commissaire aux comptes.

### **III.6- Situation des mandats sociaux**

Le conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2009 était composé de : Gilles Leclerc, Catherine Tasca, Philippe Richert, Robert Del Picchia, Jean-Paul Fitoussi, Jacqueline Gourault, Serge Lagache, Olivier Mongin, Jean-Pierre Plancade, Ivan Renar, Michel Thiollière.

Selon les informations transmises par le service du Secrétariat Général de la Présidence du Sénat, Mme Catherine Tasca exerce, en plus de son mandat de sénateur, des fonctions de Présidente de l'association « Ballets d'Europe », et est membre du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Metz en scènes » ; M. Serge Lagauche exerce, en plus de son mandat de sénateur, des fonctions de membre du conseil d'administration de Radio France en qualité de représentant du Sénat ; M. Michel Thiollière est, en plus de son mandat de sénateur, membre du conseil d'administration de France Télévisions en qualité de représentant du Sénat. Les autres sénateurs mandataires sociaux n'exercent pas d'autres mandats dans des sociétés. Concernant les personnalités qualifiées mandataires sociaux, M. Jean-Paul Fitoussi est président de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), président du Conseil Scientifique de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, membre du conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) et membre des conseils d'administration de Telecom Italia et Banca Sella, et M. Olivier Mongin est président de la Revue ESPRIT et membre du conseil d'administration de la société ILLIS (société informatique).

Le Commissaire aux comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris,  
Le 31 mars 2010

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a large, sweeping flourish that ends in a small dot.

Gilles Leclerc  
Président du Conseil d'administration

## SOMMAIRE

### *Comptes annuels*

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Compte de résultat - suite -	4

Annexe

**BILAN ACTIF**

Euros

	31/12/2009		31/12/2008	
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	629 294	575 716	53 579	44 165
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 355 296	1 290 504	64 793	61 168
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	83 346		83 346	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 435 207	2 523 957	911 750	1 175 259
Autres immobilisations corporelles	2 097 556	1 308 927	788 629	584 667
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	3 720		3 720	3 720
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	836		836	761
	<b>7 605 756</b>	<b>5 699 104</b>	<b>1 906 653</b>	<b>1 869 741</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	10 401		10 401	9 239
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	277 244		277 244	277 897
Autres créances	38 939		38 939	18 944
Capital souscrit - appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
<b>Disponibilités</b>	5 534 141		5 534 141	5 378 535
Charges constatées d'avance (3)	328 456		328 456	170 769
	<b>6 189 181</b>		<b>6 189 181</b>	<b>5 855 383</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 794 937</b>	<b>5 699 104</b>	<b>8 095 834</b>	<b>7 725 124</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**BILAN PASSIF**

Euros

	31/12/2009	31/12/2008
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé : )	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	421 207	421 207
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	12 000	12 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	599 199	589 023
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 803	10 176
Subventions d'investissement	3 402 302	3 375 616
Provisions réglementées		
	<b>4 562 511</b>	<b>4 528 022</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		4 210
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 965 626	1 828 366
Dettes fiscales et sociales	1 310 562	951 836
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	257 135	412 690
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	<b>3 533 322</b>	<b>3 197 102</b>
Ecarts de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 095 834</b>	<b>7 725 124</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	145 396	335 316
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 387 927	2 861 787
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

Euros

	31/12/2009		31/12/2008
	France	Exportation	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions d'exploitation		14 795 000	13 255 000
Reprises sur provisions et transfert de charges			75 000
Autres produits		88 437	117 106
		<b>14 883 437</b>	<b>13 447 106</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achat de matières premières et autres approvisionnements		35 103	52 786
Variation de stocks		( 1 162)	( 652)
Autres achats et charges externes (a)		9 495 859	8 972 259
Impôts, taxes et versements assimilés		526 086	460 364
Salaires et traitements		3 258 271	2 848 871
Charges sociales		1 405 149	1 170 110
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		778 964	936 790
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges		204 681	194 081
		<b>15 702 951</b>	<b>14 634 610</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>( 819 515)</b>	<b>( 1 187 504)</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>Produits financiers</b>			
De participations (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		4 495	228 935
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges		2 908	5
Différences positives de change		59 357	40 557
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		<b>66 759</b>	<b>269 498</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		107	2 017
Intérêts et charges assimilées (4)		1 744	593
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
		<b>1 850</b>	<b>2 610</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>64 909</b>	<b>266 887</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>( 754 606)</b>	<b>( 920 617)</b>
<i>Durée exprimée en mois</i> 12			
		<i>Mission de présentation avec attestation</i>	<i>Page 3</i>

**COMPTE DE RESULTAT (Suite)**

	Euros	
	31/12/2009	31/12/2008
	Total	Total
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	813 314	936 790
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	<b>813 314</b>	<b>936 790</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	11 624	190
Sur opérations en capital	34 349	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	<b>45 973</b>	<b>190</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>767 340</b>	<b>936 600</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	4 931	5 808
<b>Total des produits</b>	<b>15 763 510</b>	<b>14 653 394</b>
<b>Total des charges</b>	<b>15 755 706</b>	<b>14 643 218</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>7 803</b>	<b>10 176</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

Le 24 novembre 2009, la commission spéciale a effectué un contrôle sur pièces et sur place de Public Sénat.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, elle a entendu le responsable, au sein du cabinet Ernst & Young, de l'étude sur l'adéquation des moyens du Sénat à ses missions confiée à ce cabinet, ainsi que le Directeur du Service du Cabinet des Questeurs et de la Sécurité, chargé par le Bureau du Sénat de la mission de conduire la procédure de concertation portant sur l'adéquation des moyens du Sénat à ses missions.

Le 11 mars 2010, la commission spéciale a reçu le compte administratif de l'exercice 2009 établi par les Questeurs du Sénat.

Le 31 mars 2010, elle a procédé à l'audition du Directeur du Service du Budget et de la Sécurité sociale, sur ledit compte administratif.

Le 28 avril 2010, elle a procédé à l'audition du Trésorier du Sénat, sur les comptes des Caisses des retraites pour 2009, et à celle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, sur la mission d'audit des comptes du Sénat qui lui a été confiée.

Le 4 mai 2010, elle a entendu le Président-directeur général de Public Sénat, sur les comptes de cette société pour 2009, et le Directeur du Service du Cabinet des Questeurs et de la Sécurité, chargé par le Bureau du Sénat de la mission de conduire la procédure de concertation portant sur l'adéquation des moyens du Sénat à ses missions, sur les résultats de cette procédure.

Le 11 mai 2010, elle a procédé à l'audition des Questeurs du Sénat.

\*

\* \*

Le 17 mai 2010, le Président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables a transmis à la commission spéciale son rapport, daté du 12 mai 2010, aux termes duquel « *les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Sénat et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 établis conformément au référentiel comptable adopté* ».

Au cours de sa réunion du mardi 18 mai 2010, après avoir entendu le rapport de M. Gérard MIQUEL, rapporteur, et en application du nouveau règlement budgétaire et comptable du Sénat, la commission spéciale a, sur proposition de M. Adrien GOUTEYRON, président :

- approuvé définitivement les comptes de l'exercice 2009 et donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;
- donné quitus au Trésorier de la régularité du compte de gestion de l'exercice 2009.

Ces décisions ont fait l'objet d'un arrêté signé par les membres du Bureau de la commission spéciale.

**ANNEXE**  
**CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DES COMPTES AGRÉGÉS**  
**DU SÉNAT PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR**  
**DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES**



SENAT

Rapport d'audit

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables**

19 rue Cognacq-Jay - 75341 Paris cedex 07 - France  
Tél. +33 (0)1 44 15 60 00 - Fax +33 (0)1 44 15 90 05  
csoec@cs.experts-comptables.org  
www.experts-comptables.fr



**Le Président**

**Sénat**  
15, rue de Vaugirard  
75006 Paris

**Rapport d'audit**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Monsieur le Président de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne du Sénat,

Dans le cadre de la convention signée entre le Sénat et le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables le 14 mars 2007, nous avons effectué un audit des comptes annuels du Sénat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Trésorier du Sénat en application du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat par arrêté du 27 novembre 2007. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicables à la mission d'audit ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou par d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et des informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Sénat et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 établis conformément au référentiel comptable adopté.

**Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables**

19 rue Cognacq Jay - 75341 Paris cedex 07 - France  
Tél. +33 (0)1 44 15 60 00 - Fax +33 (0)1 44 15 90 05  
csoec@cs.experts-comptables.org  
www.experts-comptables.fr



*Sénat  
Rapport d'audit  
Exercice clos le 31 décembre 2009*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe 4 et 7.1 qui exposent notamment :

- l'incidence sur les comptes de l'exercice de l'évolution observée en 2009 des marchés financiers ayant conduit à la reprise de provisions sur les actifs financiers comptabilisée au niveau du résultat exceptionnel ;
- la méthode d'évaluation des engagements de pensions, de retraites et engagements assimilés et de leur enregistrement en engagements hors bilan ainsi que le lien avec les actifs financiers destinés à leur couverture.

Paris, le 12 mai 2010

Joseph ZORGNIOITI  
Président du Conseil supérieur  
de l'ordre des experts-comptables



**SÉNAT**

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2009**

## SOMMAIRE

<b>Bilan agrégé du Sénat</b> .....	<b>61</b>
<b>Compte de résultat agrégé du Sénat</b> .....	<b>62</b>
<b>NOTES ANNEXES :</b>	
<b>1. Référentiel comptable</b> .....	<b>63</b>
<b>2. Règles et méthodes comptables</b> .....	<b>63</b>
2.1 Modalités d'agrégation des comptes .....	64
2.2 Immobilisations incorporelles.....	64
2.3 Immobilisations corporelles.....	64
2.4 Immobilisations financières .....	66
2.5 Stocks .....	67
2.6 Créances .....	67
2.7 Trésorerie.....	67
2.8 Capitaux propres.....	67
2.9 Provisions pour risques et charges.....	67
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux .....	68
2.11 Dettes .....	68
2.12 Produits d'exploitation .....	68
2.13 Charges d'exploitation.....	69
2.14 Charges et produits financiers .....	69
2.15 Charges et produits exceptionnels .....	69
<b>3. Comparabilité des comptes</b> .....	<b>69</b>
<b>4. Événements significatifs de l'exercice</b> .....	<b>70</b>
<b>5. Notes relatives au bilan agrégé</b> .....	<b>71</b>
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2009 contributif par entité.....	71
5.2 Immobilisations incorporelles.....	72
5.3 Immobilisations corporelles.....	73
5.4 Immobilisations financières .....	75
5.5 Créances et dettes d'exploitation .....	78
5.6 Trésorerie.....	79
5.7 Capitaux propres.....	80
5.8 Provisions pour risques et charges.....	81
5.9 Dettes fiscales et sociales.....	81
5.10 Dettes diverses .....	81
<b>6. Notes relatives au compte de résultat agrégé</b> .....	<b>82</b>
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2009 contributif par entité .....	82
6.2 Produits d'exploitation .....	83
6.3 Charges d'exploitation.....	84
6.4 Produits et charges exceptionnels.....	85
<b>7. Informations complémentaires</b> .....	<b>86</b>
7.1 Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés .....	86
7.2 Effectifs .....	89
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs .....	89
7.4 Autres informations.....	89

## BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT

<b>ACTIF (K€)</b>	<b>Sénat au 31/12/2009</b>	<b>Sénat au 31/12/2008</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 128	714
Immobilisations corporelles (nettes)	224 226	214 589
Immobilisations financières (nettes)	1 329 870	1 172 026
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets)</i>	<i>1 033 724</i>	<i>903 027</i>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>1 555 224</b>	<b>1 387 329</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Stocks	1 089	945
Créances diverses	3 478	1 489
Valeurs mobilières de placement	117 228	176 947
Autres disponibilités	733	976
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>122 528</b>	<b>180 357</b>
<b>Total actif</b>	<b>1 677 752</b>	<b>1 567 686</b>
<b>PASSIF (K€)</b>	<b>Sénat au 31/12/2009</b>	<b>Sénat au 31/12/08</b>
<b>DOTATION ET RÉSERVES</b>		
Fonds propres	1 388 326	1 387 406
Report à nouveau	143 610	263 885
Résultat de l'exercice	105 047	- 120 159
<i>Sénat</i>	<i>-84 936</i>	<i>16 584</i>
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	<i>189 975</i>	<i>-136 906</i>
<i>Autres</i>	<i>8</i>	<i>163</i>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 636 984</b>	<b>1 531 132</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3 894</b>	<b>2 687</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>5</b>	<b>11</b>
<b>DETTES CIRCULANTES</b>		
Fournisseurs	13 856	7 614
Dettes fiscales et sociales	7 047	5 641
Dettes diverses	11 576	16 290
Etablissements bancaires et assimilés	4 390	4 310
<b>Total des dettes</b>	<b>36 869</b>	<b>33 855</b>
<b>Total passif</b>	<b>1 677 752</b>	<b>1 567 686</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/09	Sénat au 31/12/08
<b>Produits d'exploitation</b>		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	343 329	336 877
Cotisations des Caisses des retraites et de sécurité sociale	9 904	9 695
Autres produits d'exploitation	15 347	15 634
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>368 580</b>	<b>362 206</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats et autres charges externes	40 355	40 924
Impôts, taxes et versements assimilés	1 514	1 250
Indemnité parlementaire et traitements	152 997	145 266
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	99 565	98 331
Subvention destinée à Public Sénat	15 635	14 595
Prestations de retraite et de sécurité sociale	73 901	69 042
Autres charges d'exploitation	8 448	7 884
Dotations aux amortissements et provisions	5 675	5 826
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>398 089</b>	<b>383 118</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-29 509</b>	<b>-20 911</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits des actifs immobilisés	33 917	35 542
Revenus des valeurs mobilières de placement	47	2 453
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	4 828	12 183
<b>Total produits financiers</b>	<b>38 792</b>	<b>50 178</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges d'intérêts	177	367
<b>Total charges financières</b>	<b>177</b>	<b>367</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>38 615</b>	<b>49 812</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>9 106</b>	<b>28 901</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits sur opérations en capital	65 864	142 456
Autres produits exceptionnels	337	205
Reprises sur amortissements et provisions	115 114	5 090
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>181 316</b>	<b>147 751</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges sur opération de capital	78 134	107 779
Charges exceptionnelles	778	
Dotations aux provisions - charges financières	6 462	189 032
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>85 374</b>	<b>296 811</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>95 941</b>	<b>-149 060</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>588 687</b>	<b>560 136</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>483 640</b>	<b>680 295</b>
<b>RÉSULTAT GÉNÉRAL</b>	<b>105 047</b>	<b>-120 159</b>
<i>Sénat</i>	-84 936	16 584
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	189 975	-136 906
<i>Régies directes</i>	8	162

## NOTES ANNEXES

### 1 Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'Etat ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

A cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'Etat. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

### 2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat stricto sensu, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, le périmètre d'agrégation comprend six entités comptables.

Les états financiers agrégés du Sénat pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 correspondent à un périmètre comprenant :

- ✓ le Sénat *stricto sensu*,
- ✓ la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS),
- ✓ la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS),
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS),
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS),
- ✓ la régie directe Espace Librairie.

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception de la valorisation de certaines immobilisations.

### ***2.1 Modalités d'agrégation des comptes***

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

### ***2.2 Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

### ***2.3 Immobilisations corporelles***

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

Les catégories suivantes ont été identifiées :

- les biens immobiliers spécifiques ;
- les biens immobiliers non spécifiques ;
- les autres immobilisations corporelles.

### ***2.3.1 Biens immobiliers spécifiques***

En vertu de l'article 2 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charge. Ces durées sont les suivantes :

<b>Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques</b>	<b>Durées</b>
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

### ***2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques***

Les immeubles non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

### ***2.3.3 Autres immobilisations corporelles***

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur la base de leur durée escomptée d'utilisation.

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

### ***2.4 Immobilisations financières***

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des autres titres immobilisés portés par les Caisses des retraites identifiés dans la rubrique « Actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires », des prêts ainsi que des dépôts et cautionnements.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les produits financiers y afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année,
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat exceptionnel.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

### ***2.5 Stocks***

Les stocks sont comptabilisés au coût unitaire moyen pondéré.

### ***2.6 Créances***

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

### ***2.7 Trésorerie***

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les comptes courants bancaires débiteurs, les Caisses et les régies d'avance sont classées dans la rubrique « Autres disponibilités du bilan ».

Les découverts bancaires sont classés dans la rubrique « Etablissements bancaires et assimilés » au passif du bilan.

### ***2.8 Capitaux propres***

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002. Le report à nouveau enregistre les résultats comptables des exercices précédents (après affectation).

### ***2.9 Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent principalement les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ainsi que les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours de l'exercice suivant.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit et sont déterminées en prenant en considération l'espérance de vie des personnes concernées.

Les provisions pour prestations maladie sont déterminées sur des bases statistiques.

### ***2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux***

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

A la clôture de l'exercice, il est donc comptabilisé des provisions au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congé longue durée, pensions et rentes d'invalidité...), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le Plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la Recommandation du CNC n°2003-R01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

### ***2.11 Dettes***

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

### ***2.12 Produits d'exploitation***

En vertu du principe de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'Etat, celle-ci est intégralement comptabilisée en produit d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'Etat au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

### ***2.13 Charges d'exploitation***

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

### ***2.14 Charges et produits financiers***

Les produits et charges financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats nets de cession des valeurs mobilières de placement ainsi qu'aux produits d'intérêt des prêts et aux charges d'intérêts bancaires.

### ***2.15 Charges et produits exceptionnels***

Les produits et charges exceptionnels correspondent principalement aux résultats de cession des immobilisations financières.

## **3 Comparabilité des comptes**

Afin d'établir pour la première fois des comptes arrêtés selon les dispositions du nouveau référentiel comptable, il avait été nécessaire, en 2007, de disposer d'un bilan d'ouverture établi selon ce nouveau référentiel. Le Sénat avait ainsi choisi comme point de départ le bilan arrêté au 31 décembre 2006, qui, une fois retraité selon les nouvelles règles et méthodes comptables adoptées, a constitué son bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les effets du changement de référentiel ont été portés dans les capitaux propres à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour un montant de 196.695 K€.

## 4 Événements significatifs de l'exercice

Les comptes agrégés du Sénat ont enregistré au titre de l'exercice 2009 les incidences des événements suivants :

- le transfert des prêts du Sénat stricto sensu vers les Caisses des retraites s'est traduit par une charge exceptionnelle d'un montant de 90,2 M€ dans les comptes du Sénat, d'une part, et par un produit exceptionnel au niveau des Caisses des retraites, d'autre part, le tout étant neutre au niveau agrégé ;
- le rebond des marchés financiers observé en 2009 a fait croître fortement la valeur des actifs détenus par les Caisses des retraites. Cette hausse s'est traduite par la reprise d'importantes provisions pour dépréciation (115,16 millions d'euros au total) passées sur l'exercice précédent afin de tirer les conséquences de la crise financière de l'automne 2008 ;
- d'un point de vue purement formel, la colonne « buvette » a été supprimée compte tenu des masses peu significatives en jeu. Cette comptabilité est désormais agrégée avec celle du Sénat stricto sensu.

## 5 Notes relatives au bilan agrégé

### 5.1 Présentation du bilan au 31/12/2009 contributif par entité

Bilans individuels au 31/12/2009									
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Espace Librairie	Elimination	Sénat au 31/12/2009	Sénat au 31/12/2008
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>									
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 115	1	1			11		1 128	714
Immobilisations corporelles (nettes)	224 189					38		224 226	214 589
Immobilisations financières (nettes)	129 941	552 034	647 895					1 329 870	1 172 026
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite(nets)</i>		509 008	524 716					1 033 724	903 027
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>355 245</b>	<b>552 035</b>	<b>647 896</b>			<b>49</b>		<b>1 555 224</b>	<b>1 387 329</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>									
Stocks	850					239		1 089	945
Créances diverses	1 324	2	1	1 067	2 209	10	-1 135	3 478	1 489
Valeurs mobilières de placement	17 910	28 906	64 881	3 501	1 909	122		117 228	176 947
Autres disponibilités	590	72	34	4	5	28		733	976
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>20 674</b>	<b>28 980</b>	<b>64 917</b>	<b>4 571</b>	<b>4 123</b>	<b>399</b>	<b>-1 135</b>	<b>122 528</b>	<b>180 357</b>
<b>Total actif</b>	<b>375 919</b>	<b>581 015</b>	<b>712 812</b>	<b>4 571</b>	<b>4 123</b>	<b>447</b>	<b>-1 135</b>	<b>1 677 752</b>	<b>1 567 686</b>
PASSIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Espace Librairie	Elimination	Sénat au 31/12/2009	Sénat au 31/12/08
<b>DOTATION ET RESERVES</b>									
Fonds propres	148 944	576 994	662 388					1 388 326	1 387 406
Report à nouveau	277 474	-69 030	-70 845	2 709	3 003	300		143 610	263 885
Résultat de l'exercice								105 047	-120 159
<i>Sénat</i>	-84 936							-84 936	16 584
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>		71 062	118 801		112			189 975	-136 906
<i>Autres</i>						8		8	163
<b>Total des fonds propres</b>	<b>341 482</b>	<b>579 026</b>	<b>710 344</b>	<b>2 709</b>	<b>3 115</b>	<b>308</b>		<b>1 636 984</b>	<b>1 531 132</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 504</b>			<b>586</b>	<b>805</b>			<b>3 894</b>	<b>2 687</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>5</b>							<b>5</b>	<b>11</b>
<b>DETTES CIRCULANTES</b>									
Fournisseurs	13 715		2			139		13 856	7 614
Dettes fiscales et sociales	6 649		58	205	136			7 047	5 641
Dettes diverses	11 564	3	5	1 072	67		-1 135	11 576	16 290
Etablissements bancaires et assimilés		1 986	2 404					4 390	4 310
<b>Total des dettes</b>	<b>31 928</b>	<b>1 989</b>	<b>2 468</b>	<b>1 277</b>	<b>203</b>	<b>139</b>	<b>-1 135</b>	<b>36 869</b>	<b>33 855</b>
<b>Total passif</b>	<b>375 919</b>	<b>581 015</b>	<b>712 812</b>	<b>4 571</b>	<b>4 123</b>	<b>447</b>	<b>-1 135</b>	<b>1 677 752</b>	<b>1 567 686</b>

## 5.2 Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2009.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 322</b>	<b>831</b>		<b>5 153</b>
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	4 316	831		5 147
Autres immobilisations incorporelles	6			6
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>4 322</b>	<b>831</b>		<b>5 153</b>

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 608</b>	<b>417</b>		<b>4 025</b>	<b>1 128</b>
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	3 608	417		4 025	1 122
Autres immobilisations incorporelles					6
<b>Total</b>	<b>3 608</b>	<b>417</b>		<b>4 025</b>	<b>1 128</b>

### 5.3 Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2009.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<i><b>Biens immobiliers spécifiques</b></i>	<b>3 686</b>	<b>2 355</b>		<b>6 041</b>
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	1 666	2 283		3 949
Installations techniques, matériels et outillage	2 020	72		2 092
<i><b>Biens immobiliers non spécifiques</b></i>	<b>199 274</b>	<b>4 072</b>		<b>203 346</b>
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	199 229	4 003		203 231
Installations techniques, matériels et outillage	46	69		114
<i><b>Autres immobilisations corporelles</b></i>	<b>27 023</b>	<b>5 911</b>	<b>530</b>	<b>32 404</b>
Collections et œuvres d'art	614	822		1 436
Autres immobilisations corporelles	26 393	5 089	514	30 968
Mobilier en crédit bail	16		16	
<b>Total</b>	<b>229 983</b>	<b>12 337</b>	<b>530</b>	<b>241 790</b>

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<b><i>Biens immobiliers spécifiques</i></b>	<b>195</b>	<b>324</b>		<b>518</b>	<b>5 523</b>
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions	46	120		166	3 783
Installations techniques, matériels et outillage	149	203		352	1 740
<b><i>Biens immobiliers non spécifiques</i></b>					<b>203 346</b>
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					203 231
Installations techniques, matériels et outillage					114
<b><i>Autres immobilisations corporelles</i></b>	<b>15 199</b>	<b>2 372</b>	<b>525</b>	<b>17 046</b>	<b>15 357</b>
Collections et œuvres d'art	183	32		214	1 222
Autres immobilisations corporelles	15 006	2 335	509	16 832	14 136
Mobilier en crédit bail	11	5	16		
<b>Total</b>	<b>15 394</b>	<b>2 696</b>	<b>525</b>	<b>17 564</b>	<b>224 226</b>

Le tableau ci-dessous récapitule la valeur vénale du parc immobilier et à titre indicatif son coût locatif annuel théorique. L'estimation de ces valeurs a été confiée à France-Domains, à qui l'Etat avait fait appel pour l'évaluation de son propre parc immobilier en 2006.

La prochaine réévaluation qui aurait dû intervenir au cours de cet exercice a été reportée au 31 décembre 2010 pour des raisons de calendrier.

Immeubles non spécifiques - localisation	Type	Valeur vénale au 01/01/2008	Caractéristiques	Coût locatif annuel théorique
		K€		K€
Paris	locaux	196 594	25 254 m2	7 714
Paris	caves et parkings	1 450	72 unités	149
Longpont-sur-Orge	parcelle	650	9 558 m2	-
<b>Total</b>		<b>198 694</b>		

### 5.4 Immobilisations financières

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/09	Sénat au 31/12/08	Variation
Titres de participations	541				541	541	0
TIAP	127 940				127 940	123 132	4 809
Actifs venant en couverture des engagements de retraite		1 033 724			1 033 724	903 027	130 697
Prêts		155 922			155 922	132 714	23 208
Intérêts courus et revenus courus	1 266	10 281			11 547	12 419	-872
Dépôts et cautionnements versés	193	3			195	193	2
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>129 941</b>	<b>1 199 929</b>			<b>1 329 870</b>	<b>1 172 026</b>	<b>157 844</b>

Filiales et participations (K€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
SA PUBLIC SENAT	120	4 435	100%	0	10
<i>dont subventions d'investissement</i>		3 402			

La société Public Sénat est exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541
Montant des prêts et avances accordés	0
Montant des cautions et avals donnés	0
Montant des dividendes encaissés	0

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2009 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	54 710	232	54 479	55 369	659
TIAP-Autres titres long terme-RSI	9 438	5	9 433	12 368	2 930
TIAP-Titres de créances négociables	34 715		34 715	34 847	132
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	24 506		24 506	24 965	459
<b>TOTAL</b>	<b>123 369</b>	<b>237</b>	<b>123 132</b>	<b>127 549</b>	<b>4 181</b>

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2009 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	44 795		44 795	46 526	1 731
TIAP-Autres titres long terme-RSI	7 344		7 344	10 672	3 328
TIAP-Titres de créances négociables	12 967		12 967	12 967	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	62 842		62 842	63 589	746
<b>TOTAL</b>	<b>127 949</b>		<b>127 949</b>	<b>133 754</b>	<b>5 805</b>

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
<b>Montant à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>123 132</b>	<b>127 549</b>
Acquisitions de l'exercice	98 167	98 167
Cessions de l'exercice	-93 587	-94 875
Variation de la dépréciation des titres cédés	5	
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		885
- acquis au cours de l'exercice		403
Variation de la dépréciation du portefeuille	223	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		532
- sur titres acquis antérieurement		1 084
Autres mouvements comptables (à préciser)		
<b>Montant à la clôture</b>	<b>127 940</b>	<b>133 746</b>

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2009 (K€)					
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Actifs de la CRAS	544 528	100 629	443 899	472 846	-71 683
Actifs de la CRPS	566 350	107 222	459 128	490 345	-76 004
<b>Total</b>	<b>1 110 878</b>	<b>207 851</b>	<b>903 027</b>	<b>963 191</b>	<b>-147 687</b>

**A l'ouverture 2009**, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 10 783 K€, se répartissant entre la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 5 521 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 5 262 K€.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2009 (K€)					
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Actifs de la CRAS	557 001	47 994	509 008	574 338	17 337
Actifs de la CRPS	576 149	51 432	524 716	593 309	17 160
<b>Total</b>	<b>1 133 150</b>	<b>99 426</b>	<b>1 033 724</b>	<b>1 167 647</b>	<b>34 497</b>

**A la clôture 2009**, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 10 281 K€, se répartissant entre la CRAS pour 5 223 K€ et la CRPS pour 5 058 K€.

Par ailleurs, les prêts aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 156 009 K€, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 140 860 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 4,3 M€ à la clôture de l'exercice.

### *5.5 Créances d'exploitation*

Nature des créances diverses	Solde d'ouverture 2009 (K€)	Solde de clôture 2009 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les Caisses des retraites	126	4	-122
<i>dont CRAS</i>	57	2	-55
<i>dont CRPS</i>	69	1	-68
Produits à recevoir de l'ACOSS par les Caisses de sécurité sociale	1 029	2 881	1 852
<i>dont CSSS</i>	340	991	651
<i>dont CSSPS</i>	689	1 890	1 201
Créances diverses	334	593	260
<b>TOTAL</b>	<b>1 489</b>	<b>3 478</b>	<b>1 989</b>

Les écarts d'unités sur la colonne « variation » s'expliquent par les arrondis.

## 5.6 Trésorerie

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGREGÉES A L'OUVERTURE 2009 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1)	15 000		15 000	15 000	
Billets de trésorerie (1)					
OPCVM "Monétaire Euro"	161 788		161 788	164 772	2 984
Intérêts courus sur VMP	159		159		
<b>Total</b>	<b>176 947</b>		<b>176 947</b>	<b>179 772</b>	<b>2 984</b>
<i>dont Sénat stricto sensu</i>	<i>39 102</i>		<i>39 102</i>	<i>39 822</i>	<i>720</i>
<i>dont CRAS</i>	<i>50 026</i>		<i>50 026</i>	<i>50 643</i>	<i>684</i>
<i>dont CRPS</i>	<i>80 805</i>		<i>80 805</i>	<i>82 258</i>	<i>1 544</i>
<i>dont CSSS</i>	<i>4 134</i>		<i>4 134</i>	<i>4 166</i>	<i>32</i>
<i>dont CSSPS</i>	<i>2 759</i>		<i>2 759</i>	<i>2 762</i>	<i>3</i>
<i>dont Espace Librairie</i>	<i>121</i>		<i>121</i>	<i>122</i>	<i>1</i>
	<i>176 947</i>		<i>176 947</i>	<i>179 772</i>	<i>2 984</i>

(1) : Ne concerne que les Caisses des retraites

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGREGÉES A LA CLOTURE 2009 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1)	4 000		4 000	4 000	
Billets de trésorerie (1)					
OPCVM "Monétaire Euro"	113 230	1	113 228	115 125	1 895
Intérêts courus sur VMP					
<b>Total</b>	<b>117 230</b>	<b>1</b>	<b>117 228</b>	<b>119 125</b>	<b>1 895</b>
<i>dont Sénat stricto sensu</i>	<i>17 910</i>		<i>17 910</i>	<i>18 118</i>	<i>209</i>
<i>dont CRAS</i>	<i>28 906</i>		<i>28 906</i>	<i>29 093</i>	<i>186</i>
<i>dont CRPS</i>	<i>64 882</i>	<i>1</i>	<i>64 881</i>	<i>66 381</i>	<i>1 498</i>
<i>dont CSSS</i>	<i>3 501</i>		<i>3 501</i>	<i>3 502</i>	<i>1</i>
<i>dont CSSPS</i>	<i>1 909</i>		<i>1 909</i>	<i>1 909</i>	
<i>dont Espace Librairie</i>	<i>122</i>		<i>122</i>	<i>123</i>	
	<i>117 230</i>		<i>117 228</i>	<i>119 125</i>	<i>1 895</i>

(1) : Ne concerne que les Caisses des retraites

Libellé	Solde d'ouverture 2009 (K€)	Solde de clôture 2009 (K€)	Variation (K€)
Valeurs mobilières de placement (1)	176 947	117 228	-59 719
Soldes débiteurs bancaires	707	581	-126
Caisses	132	79	-52
Régies d'avances et divers	138	73	-65
Autres disponibilités	976	733	-243
Découverts bancaires	-4 310	-4 390	-79
Etablissements bancaires et assimilés	-4 310	-4 390	-79
<b>Trésorerie nette</b>	<b>173 613</b>	<b>113 571</b>	<b>-60 041</b>

(1) dont intérêts courus et acquis.

### 5.7 Capitaux propres

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2009

K€	Solde d'ouverture 2009	Résultat 2009	Affectations	Autres	Soldes de clôture 2009
Fonds propres	1 387 406			920	1 388 326
Report à nouveau	263 885		-120 274		143 610
<i>dont effets liés au changement de référentiel</i>	<i>196 695</i>				<i>196 695</i>
Résultat de l'exercice	-120 159	105 047	120 159		105 047
<i>Sénat stricto sensu</i>	<i>16 584</i>	<i>-85 052</i>	<i>-16 584</i>		<i>-85 052</i>
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	<i>-136 906</i>	<i>189 975</i>	<i>136 906</i>		<i>189 975</i>
<i>Régies directes</i>	<i>163</i>	<i>125</i>	<i>-163</i>		<i>125</i>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 531 132</b>	<b>105 047</b>	<b>-115</b>	<b>920</b>	<b>1 636 984</b>

### 5.8 Provisions pour risques et charges

Les tableaux ci dessous retracent les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2009.

Libellé	Solde d'ouverture 2009 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2009 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	1 261	371		1 633
Prestations maladie des Caisses de sécurité sociale	1 349	1 391	1 349	1 391
Autres	77	800	6	871
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 687</b>	<b>2 562</b>	<b>1 355</b>	<b>3 894</b>

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux différents litiges dans lesquels le Sénat est défendeur, sur la base de la meilleure estimation possible à la date de clôture de l'exercice.

### 5.9 Dettes fiscales et sociales

Libellé	Solde d'ouverture 2009 (K€)	Solde de clôture 2009 (K€)	Variation (K€)
Droits des personnels du Sénat en congé longue durée	90	73	-17
Droits des personnels du Sénat mis à disposition	1 182	1 006	-176
Droits à congés payés des personnels contractuels	184	224	40
Organismes sociaux	2 374	2 330	-44
Organismes sociaux - charges à payer	245	237	-8
Travaux supplémentaires	974	2 779	1 805
Autres dettes fiscales et sociales	220		-220
Prestations décès des Caisses de sécurité sociale	314	341	26
Dettes d'exploitation des Caisses des retraites	58	58	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>5 641</b>	<b>7 047</b>	<b>1 406</b>

### 5.10 Dettes diverses

Libellé	Solde d'ouverture 2009 (K€)	Solde de clôture 2009 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	9 111	9 790	679
Dettes à l'égard de l'État	5 412		-5 412
Réserves d'assurances	1 520	1 693	172
Autres	201	82	-119
Dettes des Caisses de sécurité sociale	4	3	-1
Dettes des Caisses des retraites	42	8	-34
<b>Dettes diverses</b>	<b>16 290</b>	<b>11 576</b>	<b>-4 714</b>

## 6 Notes relatives au compte de résultat agrégé

### 6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2009 contributif par entité

(K€)	Comptes de résultat individuels au 31/12/2009							Elimination	Sénat au 31/12/09	Sénat au 31/12/08
	Sénat stricto sensu (1)	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Espace Librairie	Sénat au 31/12/09 (avant éliminations)			
<b>Produits d'exploitation</b>										
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	343 329						343 329		343 329	336 877
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale		10 025	18 535	3 845	5 021		37 426	-27 522	9 904	9 695
Autres produits d'exploitation	6 085	1 768	2 500	4 863	8 292	125	23 633	-8 286	15 347	15 634
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>349 414</b>	<b>11 793</b>	<b>21 035</b>	<b>8 708</b>	<b>13 314</b>	<b>125</b>	<b>404 388</b>	<b>-35 808</b>	<b>368 580</b>	<b>362 206</b>
<b>Charges d'exploitation</b>										
Achats et autres charges externes	40 302					112	40 414	-59	40 355	40 924
Impôts, taxes et versements assimilés	1 514						1 514		1 514	1 250
Indemnité parlementaire et traitements	152 997						152 997		152 997	145 266
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	99 565						99 565		99 565	98 331
Subvention destinée à Public Sénat	15 635						15 635		15 635	14 595
Prestations de retraite et de sécurité sociale	29 352	25 401	29 415	6 579	10 676		101 422	-27 522	73 901	69 042
Autres charges d'exploitation	8 109	2 224	3 019	1 586	1 738		16 675	-8 227	8 448	7 884
Dotations aux amortissements et provisions	4 279			586	805	5	5 675		5 675	5 826
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>351 752</b>	<b>27 624</b>	<b>32 433</b>	<b>8 751</b>	<b>13 219</b>	<b>117</b>	<b>433 897</b>	<b>-35 808</b>	<b>398 089</b>	<b>383 118</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 338</b>	<b>-15 831</b>	<b>-11 399</b>	<b>-43</b>	<b>94</b>	<b>8</b>	<b>-29 509</b>		<b>-29 509</b>	<b>-20 911</b>
<b>Produits financiers</b>										
Produits des Actifs immobilisés	3 051	14 389	16 721			1	34 162	-245	33 917	35 542
Revenus des valeurs mobilières de placement		1	46				47		47	2 453
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	3 116	892	751	51	17		4 828		4 828	12 183
<b>Total produits financiers</b>	<b>6 167</b>	<b>15 282</b>	<b>17 518</b>	<b>51</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>39 037</b>	<b>-245</b>	<b>38 792</b>	<b>50 178</b>
<b>Charges financières</b>										
Charges d'intérêts	370	15	22	9	7		422	-245	177	367
<b>Total charges financières</b>	<b>370</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>9</b>	<b>7</b>		<b>422</b>	<b>-245</b>	<b>177</b>	<b>367</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5 797</b>	<b>15 266</b>	<b>17 496</b>	<b>43</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>38 615</b>		<b>38 615</b>	<b>49 812</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>3 460</b>	<b>-565</b>	<b>6 098</b>		<b>105</b>	<b>9</b>	<b>9 106</b>		<b>9 106</b>	<b>28 901</b>
<b>Produits exceptionnels</b>										
Produits sur opérations en capital	1 844	30 301	33 719				65 864		65 864	142 456
Autres produits exceptionnels	275	26 026	64 222		7		90 530	-90 193	337	205
Reprises sur amortissements et provisions	278	55 500	59 382				115 160	-46	115 114	5 090
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>2 397</b>	<b>111 828</b>	<b>157 323</b>		<b>7</b>		<b>271 555</b>	<b>-90 239</b>	<b>181 316</b>	<b>147 751</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>										
Charges sur opération de capital	568	36 932	40 635				78 134		78 134	107 779
Charges exceptionnelles	90 222	375	374			1	90 971	-90 193	778	
Dotations aux provisions - charges financières	3	2 894	3 611				6 508	-46	6 462	189 032
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>90 793</b>	<b>40 201</b>	<b>44 620</b>			<b>1</b>	<b>175 614</b>	<b>-90 239</b>	<b>85 374</b>	<b>296 811</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-88 395</b>	<b>71 627</b>	<b>112 703</b>		<b>7</b>	<b>-1</b>	<b>95 941</b>		<b>95 941</b>	<b>-149 060</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>357 978</b>	<b>138 902</b>	<b>195 876</b>	<b>8 759</b>	<b>13 338</b>	<b>126</b>	<b>714 980</b>	<b>-126 293</b>	<b>588 687</b>	<b>560 136</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>442 914</b>	<b>67 840</b>	<b>77 075</b>	<b>8 759</b>	<b>13 226</b>	<b>118</b>	<b>609 933</b>	<b>-126 293</b>	<b>483 640</b>	<b>680 295</b>
<b>RESULTAT GENERAL</b>	<b>-84 936</b>	<b>71 062</b>	<b>118 801</b>		<b>112</b>	<b>8</b>	<b>105 047</b>		<b>105 047</b>	<b>-120 159</b>

## ***6.2 Produits d'exploitation***

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

<b>Rubriques et postes</b>	<b>Sénat au 31/12/2009 en K€</b>	<b>Sénat au 31/12/2008 en K€</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>368 580</b>	<b>362 206</b>
Subventions d'exploitation	343 329	336 877
<i>dotation du Sénat</i>	<i>315 081</i>	<i>310 075</i>
<i>dotation du Jardin</i>	<i>12 135</i>	<i>11 397</i>
<i>dotation du Musée</i>	<i>478</i>	<i>810</i>
<i>dotation Public Sénat</i>	<i>15 635</i>	<i>14 595</i>
Cotisations des Caisses des retraites et de sécurité sociale	9 904	9 695
Autres produits d'exploitation	15 347	15 634

### 6.3 Charges d'exploitation

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2009 en K€	Sénat au 31/12/2008 en K€
<b>Achats et autres charges externes</b>	<b>40 355</b>	<b>40 924</b>
Achats	7 282	8 034
<i>fournitures</i>	2 219	2 483
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 474	2 271
<i>travaux d'impression</i>	1 100	1 026
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	743	719
<i>achats de matériel divers</i>	581	660
<i>matériel NTIC</i>	251	305
<i>autres achats</i>	-85	569
Services extérieurs	15 304	13 975
<i>maintenance</i>	5 666	5 691
<i>sous-traitance générale</i>	2 540	2 185
<i>entretiens biens immobiliers</i>	2 203	1 371
<i>locations immobilières</i>	1 697	1 653
<i>documentation</i>	1 149	839
<i>entretiens biens mobiliers</i>	653	817
<i>locations mobilières</i>	596	631
<i>organisation de formations</i>	338	343
<i>assurances</i>	292	245
<i>divers</i>	169	200
Autres services extérieurs	17 769	18 915
<i>frais hors missions</i>	6 048	5 398
<i>postes et télécoms</i>	4 504	4 773
<i>communication</i>	1 983	3 105
<i>frais missions</i>	1 705	1 926
<i>honoraires</i>	1 852	2 144
<i>réceptions</i>	1 487	1 502
<i>divers</i>	190	68

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2009 en K€	Sénat au 31/12/2008 en K€
<b>Indemnité parlementaire et traitements</b>	<b>152 997</b>	<b>145 266</b>
Indemnités des Sénateurs	30 104	29 139
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	117 007	110 668
Rémunération du personnel contractuel	5 886	5 460

La progression des dépenses de personnel s'explique par le niveau exceptionnel de l'activité législative en 2009.

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2009 en K€	Sénat au 31/12/2008 en K€
<b>Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire</b>	<b>99 565</b>	<b>98 331</b>
Subvention versée à l'AGAS	60 118	61 680
Indemnité représentative de frais de mandat	28 737	27 096
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	8 641	7 751
Autres frais	2 068	1 804

#### ***6.4 Produits et charges exceptionnels***

Le résultat exceptionnel, d'un montant de 95.941 K€, enregistre principalement l'effet de l'amélioration des marchés financiers qui se traduit par des reprises de provisions, de nature financière, à concurrence de 115 114 K€. Il enregistre également un résultat de cession sur immobilisations financières négatif (- 12 270 K€).

## 7 Informations complémentaires

### *7.1 Engagements de pensions et de retraites et engagements assimilés*

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des Retraites et les Caisses de Sécurité Sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :

- régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations,

- régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités ; il couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire ; il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

- Personnel du Sénat :

- régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire,

- régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de mise à la retraite,

- régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité ; il couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire; il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus ont été évalués par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 du CNC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'actualisation	5,00%	5,5%
Tables de mortalité	Tables INSEE 2004-2006 TPGHF 05	Tables INSEE 2004-2006 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0%	0%
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	Entre 6% et 8%	Entre 6% et 8%
Taux d'augmentation des salaires	Entre 1,5% et 3%	Entre 1,5% et 3%
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	75% avant 60 ans Entre 0% et 40% au delà	75% avant 60 ans Entre 0% et 40% au delà

Le taux d'actualisation retenu par le Sénat correspond au taux des obligations d'entreprises de 1<sup>ère</sup> catégorie, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 du CNC sur les retraites.

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 1 770 170 milliers d'euros contre 1 595 781 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Le détail par régime figure dans le tableau ci-dessous.

K€	31/12/2009	31/12/2008
<b><i>Sénateurs</i></b>		
Retraite	508 388	476 194
Assurance « maladie-maternité-décès »	54 972	49 969
<i>Total</i>	<i>563 360</i>	<i>526 163</i>
<b><i>Personnel du Sénat</i></b>		
Retraite	1 036 721	922 842
Congé spécial	34 633	31 696
Assurance « maladie-maternité-décès »	135 456	115 080
<i>Total</i>	<i>1 206 810</i>	<i>1 069 618</i>
<b>Total engagements de retraite et avantages similaires</b>	<b>1 770 170</b>	<b>1 595 781</b>

*Actifs comptabilisés au bilan destinés à la couverture de ces engagements*

1 033 724

903 027

Les variations des engagements s'expliquent de la façon suivante :

K€	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Congé spécial	Total
Valeur totale des engagements au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	476 194	916 276	49 969	115 080	31 696	1 589 213
Coût des services rendus	16 267	12 330	1 645	2 989	604	33 835
Coût financier	25 423	48 119	2 626	6 188	1 473	83 829
(Gain)/Perte actuarielle	14 074	86 932	3 969	14 804	10 805	130 584
Cotisations versées par les Sénateurs et le personnel	3 598	4 974	1 280	1 623	0	11 475
Modifications de plan	0	0	0	0	0	0
Prestations versées	-27 167	-31 910	- 4 516	-5 228	-9 945	-78 766
<b>Valeur totale de l'engagement au 31 décembre 2009</b>	<b>508 388</b>	<b>1 036 721</b>	<b>54 972</b>	<b>135 456</b>	<b>34 633</b>	<b>1 770 170</b>

Les pertes actuarielles, d'un montant de 130,6 millions d'euros, s'expliquent principalement par la baisse du taux d'actualisation de 5,5% à 5% ainsi que par des ajustements d'expérience défavorables résultant d'effets démographiques et de départs en retraite anticipés.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est pour une augmentation de 25 points de base (0,25 %) de l'ordre de 58 millions d'euros et pour une diminution de 25 points de base (0,25 %) de l'ordre de 62 millions d'euros.

L'effet, sur l'engagement au 31 décembre 2009, de la variation d'un point du taux d'augmentation des frais médicaux par rapport aux hypothèses centrales retenues, soit 7% et 8% respectivement pour le régime de base et le régime complémentaire des Sénateurs et 6% pour les régimes de base et complémentaire du personnel du Sénat, se présente comme suit :

	Augmentation des frais médicaux	
	Hypothèse haute (-1 pt)	Hypothèse basse (+1 pt)
Sénateurs	46 906	64 863
Personnel du Sénat	104 626	176 455
Engagement : assurance-maladie- maternité-décès	151 532	241 318

### *7.2 Effectifs*

	Effectifs au 31/12/2008	Effectifs au 31/12/2009
Sénateurs	343	(1)343
<b>Total</b>	<b>343</b>	<b>343</b>

	Effectifs au 31/12/2008	Effectifs au 31/12/2009
Personnels du Sénat	1 326	1 308
Contractuels	64	77
<b>Total</b>	<b>1 390</b>	<b>1 385</b>

(1) y compris un poste vacant à la clôture de l'exercice

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat ou de détachements s'élève à 34, y compris les détachements auprès de la Chaine Parlementaire.

### *7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs*

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 9 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS) ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 120 K€.

### *7.4 Autres informations*

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 4.346 K€ à la clôture de l'exercice.

La garantie donnée dans le cadre de la location d'un bien immobilier s'élève à 192 K€.